



---

Pour toute copie papier du présent rapport, veuillez adresser votre demande à :  
HSBC Assurances Vie  
Service des relations publiques  
Immeuble Cœur Défense  
110 Esplanade du Général de Gaulle  
La Défense 4 - 92400 Courbevoie

Le rapport est également disponible sur le site internet suivant : [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr)

---

## Sommaire

---

### 2 Synthèse

- Présentation de Solvabilité 2
- Présentation de HSBC Assurances Vie
- Chiffres clés de l'année 2016
- Synthèse du rapport

### 4 Section A : Activités et résultats

- A.1. Activités
- A.2. Résultats des activités de souscription
- A.3. Résultats des investissements
- A.4. Résultats des autres activités

### 8 Section B : Système de gouvernance

- B.1. Informations générales sur le système de gouvernance
- B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité
- B.3. Système de gestion des risques
- B.4. Contrôle interne
- B.5. Fonction d'Audit interne
- B.6. Fonction actuarielle
- B.7. La gestion des activités sous-traitées

### 21 Section C : Profil de risque

- C.1. Risque de souscription
- C.2. Risque de marché
- C.3. Risque de liquidité
- C.4. Risque de contrepartie
- C.5. Risque opérationnel
- C.6. Autres risques importants

### 31 Section D : Valorisation à des fins de solvabilité

- D.1. Actifs
- D.2. Provisions techniques
- D.3. Autres éléments de passif
- D.4. Méthodes de valorisation alternatives

### 40 Section E : Gestion du capital

- E.1. Fonds propres
- E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)
- E.3. Utilisation du sous-module "risque action fondé sur la durée" dans le calcul du SCR
- E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
- E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation des MCR et SCR

### 44 Glossaire

### 45 Annexes

- Annexe 1 : S.02.01.02 : Bilan
- Annexe 2 : S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- Annexe 3 : S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT
- Annexe 4 : S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
- Annexe 5 : S.23.01.01 : Fonds propres
- Annexe 6 : S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard
- Annexe 7 : S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

## Synthèse

### Présentation de Solvabilité 2

Solvabilité 2 est une réforme européenne de la réglementation prudentielle s'appliquant au secteur de l'assurance. Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle a pour objectif d'établir un régime de solvabilité mieux adapté aux risques encourus par les compagnies d'assurance ainsi qu'un système commun à tous les pays membres de l'Union européenne. Ce nouveau régime de solvabilité uniformise les pratiques en termes de communication financière et de gouvernance ainsi que les méthodologies de calcul de solvabilité.

### Présentation de HSBC Assurances Vie

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurances qui manufacture des produits d'assurance épargne, emprunteur, incapacité/invalidité et temporaire décès. C'est une filiale à 100% de la Banque HSBC en France, et appartient à ce titre au Groupe HSBC, un des groupes bancaires les plus solides. Elle bénéficie donc de son réseau de distribution en France auprès des entreprises, des particuliers et de la Banque Privée, ainsi que des investissements du Groupe dans son activité. Fidèle aux valeurs et aux principes du Groupe HSBC, HSBC Assurances Vie met tout en œuvre quotidiennement pour assurer à ses clients des produits en accord avec leurs besoins ainsi qu'une gestion des risques prudente et pérenne.

### Chiffres clés de l'année 2016

| (en millions d'euros)<br>(sauf ratio de solvabilité en pourcentage) | 31.12.2016 |
|---|------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b> .....                                     | 1 765,8    |
| <b>Résultat net</b> .....   | 63,5       |
| <b>Total bilan Solvabilité 2</b> .....                              | 22 570,7   |
| <b>Ratio de Solvabilité 2</b> .....                                 | 147,5%     |

### Synthèse du rapport

En 2016, HSBC Assurances Vie a enregistré une collecte nette de 146 millions EUR ainsi qu'une progression annuelle de 1% de ses encours, évalués à 19 097 millions EUR.

Le résultat net, en progression de 2%, s'établit à 63,5 millions EUR. Le chiffre d'affaires est en baisse de 195,4 millions EUR par rapport à 2015. En matière d'investissement, le rendement brut des actifs s'élève à 2,81% en 2016. Ces résultats, dans un environnement économique contraignant, sont le reflet des décisions prudentes de la compagnie.

HSBC Assurances Vie a mis en place un système de gouvernance strict et robuste. Ce dernier respecte à la fois les exigences réglementaires Solvabilité 2 et les politiques, normes et directives du Groupe HSBC. La gouvernance de la compagnie est organisée autour du Conseil d'Administration qui définit la stratégie et l'appétence au risque de la compagnie. Assisté par le Comité d'Audit et des Risques, il veille notamment au respect de ses directives et détermine les orientations de HSBC Assurances Vie.

Par ailleurs, conformément à la réglementation Solvabilité 2, la compagnie a mis en place quatre fonctions clés : gestion des risques, vérification de la conformité, Audit interne et actuariat. Les responsables de ces fonctions participent à la gouvernance de la compagnie en intervenant en toute indépendance et sur leur périmètre, et en communiquant les résultats de leurs travaux au Comité d'Audit et des Risques, puis au Conseil d'Administration.

HSBC Assurances Vie a également mis en place un système de gestion des risques efficace et robuste comprenant l'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*)<sup>1</sup>, processus permettant de piloter l'ensemble des risques de l'entreprise et d'évaluer, notamment, les conséquences des décisions stratégiques sur la solvabilité de la compagnie. L'ORSA intègre également des calculs de projection prospectifs permettant d'anticiper l'évolution du profil de risque de la compagnie en fonction de différents scénarios définis.

<sup>1</sup> L'ORSA est un processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité. Il illustre la capacité de HSBC Assurances Vie à identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier sa solvabilité ou sa situation financière.

HSBC Assurances Vie est sensible à différents types de risques intégrés dans son profil de risque et exprimés en exigence de capital de solvabilité. La compagnie s'assure ainsi de la bonne couverture de ses risques et de la suffisante capitalisation de son bilan. Les principaux risques auxquels est exposée la compagnie sont les suivants :

Capital de solvabilité requis net au 31.12.2016 (en pourcentage)

|   |      |
|---|------|
| Risque de marché . . . . .                      | 65 % |
| Risque de souscription (vie et santé) . . . . . | 23 % |
| Risque opérationnel . . . . .                   | 11 % |
| Risque de contrepartie . . . . .                | 1 %  |

En lien avec le système de gestion des risques, des techniques d'atténuation sont utilisées pour maîtriser les deux types de risques principaux auxquels est exposée HSBC Assurances Vie :

- Risque de marché : les processus de gestion de ce risque portent principalement sur l'investissement privilégié dans des titres présentant une qualité de crédit élevée et sur l'utilisation d'outils de couverture financière limitant la volatilité du marché,
- Risque de souscription : les processus de gestion de ce risque se caractérisent majoritairement par des limites strictes en matière de gestion des sinistres, des procédures d'approbation et de revue des produits (nouveaux et existants), des révisions tarifaires et une politique de réassurance prudente.

HSBC Assurances Vie est en outre sensible à d'autres risques (comme le risque opérationnel, le risque de contrepartie ou le risque de liquidité) qui sont également encadrés par un système de gestion strict.

Le système de gestion des risques s'appuie sur un bilan solide dont les postes sont évalués par l'intermédiaire de nouvelles règles prudentielles décrites dans la Directive et le Règlement délégué relatifs à Solvabilité 2. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou cédés entre des parties informées, consentantes et dans les conditions normales de marché (hors ajustements liés visant à tenir compte du risque de crédit propre à la société). Les provisions techniques sont ainsi valorisées de manière

à couvrir tous les flux futurs vers les assurés, dont la participation aux bénéfices futurs (y compris discrétionnaire), les frais généraux, les commissions et le coût des options et garanties. De même, les actifs sont évalués à la juste valeur, aux prix des transactions constatés sur le marché, si ces derniers sont disponibles. En pratique, HSBC Assurances Vie utilise le dernier cours coté connu extrait d'un fournisseur de données financières.

Cette évolution, qui permet d'intégrer une dimension prospective et prudentielle au bilan, a donc pour conséquence la création d'écarts entre le bilan en normes comptables françaises et le bilan en référentiel Solvabilité 2.

La valorisation des actifs et des passifs de HSBC Assurances Vie décrits précédemment concourt à la détermination du SCR et des fonds propres éligibles pour les couvrir.

Les calculs de solvabilité permettent de déterminer un ratio de solvabilité minimal (MCR) et un ratio de solvabilité en capital (SCR), indicateurs clés de solidité de la compagnie. Les éléments principaux de solvabilité de la compagnie au 31.12.2016 sont les suivants :

| En pourcentage (ratios) et en millions d'euros                                  | 31.12.2016 |
|---|------------|
| <b>Ratio de fonds propres éligibles sur MCR</b> . . . . .                       | 285,1 %    |
| <b>Ratio de fonds propres éligibles sur SCR (ratio Solvabilité 2)</b> . . . . . | 147,5 %    |
| <b>MCR</b> . . . . .  | 283        |
| <b>SCR</b> . . . . .  | 630        |
| <b>Fonds propres disponibles (dont 70 % de tiers 1)</b> . . . . .               | 929        |

Les résultats de l'activité et les indicateurs de solvabilité démontrent la capacité de résistance de HSBC Assurances Vie en 2016 malgré une année difficile pour le secteur de l'assurance. La compagnie se caractérise ainsi par une gestion prudente des risques, un bon niveau de capitalisation et un bilan solide qui lui permettent de continuer à développer son activité et de préparer l'avenir. Ces éléments structurants assurent également la viabilité et la continuité des décisions stratégiques tournées vers l'accompagnement des clients et la diversification des produits.

## Section A : Activités et résultats

### A.1. Activités

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurances spécialisée dans la conception d'une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en France en matière d'assurance vie, d'assurance emprunteur et de prévoyance (temporaire décès essentiellement).

C'est une société anonyme au capital de 115 000 000 EUR dont le siège se situe à Paris. HSBC Assurances Vie est une filiale à 100 % de la Banque HSBC France. La compagnie fait partie du Groupe HSBC, l'un des groupes bancaires parmi les plus solides, dont le siège social se situe à Londres. Elle est ainsi liée aux politiques et lignes directrices du Groupe et s'appuie sur son expertise et son réseau de distribution. HSBC Assurances Vie tire également un avantage concurrentiel fort de ce lien, puisqu'elle bénéficie directement des investissements financiers déployés en France par le Groupe HSBC.

#### A.1.1. Contexte externe

Depuis quelques années, le secteur des assurances et de la banque a initié ses mutations en termes de produits (diversification et approche multi-métiers), de distribution (émergence du digital, services et conseils, conseillers spécialisés) et de nouvelles technologies.

Toutes ces évolutions se sont inscrites dans un contexte de persistance de taux d'intérêt bas, de renforcement des mesures de protection des consommateurs et de l'amélioration de l'accès à l'information des clients.

La cartographie 2016 du marché français de l'assurance dans lequel évolue HSBC Assurances Vie peut être résumée ainsi :

- En matière d'assurés et de comportements, les tendances sont les suivantes :
  - une stabilité de l'épargne des ménages,
  - des clients désireux de plus de transparence, de reconnaissance et d'accessibilité aux produits et services,
  - une utilisation généralisée des comparateurs en ligne et des réseaux sociaux ;
- En termes de concurrence et de produits, les inclinations sont détaillées ci-après :
  - des stratégies de croissance centrées autour du client,
  - une diversification des offres en matière de protection des clients,

- une recherche de produits moins consommateurs de capital,
- une compétitivité accrue autour des prix, services et garanties ;
- Au regard des marchés financiers, les mouvements ci-dessous ont été observés :
  - une dilution continue des performances des fonds euros,
  - l'émergence d'une finance "verte" marquée par l'augmentation des investissements dans des produits socialement responsables ;
- Concernant les exigences réglementaires, les acteurs sont soumis à des évolutions fortes (déploiement de Solvabilité 2, Directive en matière de Distribution en assurance, loi Sapin 2, conséquences de la loi Hamon) ;
- En matière d'évolution technologique, le digital devient une composante stratégique clé au travers de :
  - l'émergence d'acteurs nouveaux (Fintech, InsurTech, Agrégateurs...),
  - le développement des objets connectés et des services sur mobile, tablette...,
  - l'arrivée du *big data*, du *data driven* et de la *blockchain*.

#### A.1.2. Présentation générale de l'activité

Les résultats des activités de souscription et d'investissements seront présentés plus en amont du rapport, en parties A2 et A3. Il convient cependant de souligner la contribution significative de HSBC Assurances Vie dans les résultats mondiaux du *Group Insurance* en 2016 ; que cela soit en termes de chiffres d'affaires ou de résultat avant impôt. Contribuant également à plus de 10% des revenus de la Banque HSBC en France, la compagnie est un élément important du Groupe.

HSBC Assurances Vie commercialise ses contrats en France uniquement. Les besoins clés d'assurance des clients sont identifiés pour l'activité RBWM (*Retail Bank and Wealth Management*), pour l'activité CMB (*Commercial Market Banking*) qui diffuse principalement de la prévoyance à destination des entreprises et la Banque Privée.

La compagnie d'assurances couvre ainsi chaque étape de la vie de ses clients : constitution, valorisation du capital, préparation de la retraite, protection des proches et des biens, et transmission du patrimoine. Elle est également en mesure de proposer une réponse sur mesure à sa clientèle haut de gamme.

Selon le référentiel Solvabilité 2, les produits manufacturés par la compagnie sont donc regroupés dans les lignes d'activité suivantes :

- Assurance avec participation au bénéfice ;
- Assurance indexée et en unités de compte (UC) ;
- Autres types d'assurance (emprunteur, temporaire décès et incapacité/invalidité).

HSBC Assurances Vie distribue ses produits par l'intermédiaire des trois canaux de distribution suivants :

- Réseaux HSBC :
  - RBWM (*Retail Bank and Wealth Management*) : la Banque des particuliers,
  - CMB (*Commercial Market Banking*) : la Banque des entreprises.
- La Banque Privée : le client peut accéder aux produits et services de la Banque au travers des agences bancaires, ou à distance sur internet, seul ou accompagné par un conseiller ;
- Réseaux externes à la Banque HSBC France (portefeuille historique en run-off) :
  - CGPI (Conseillers en gestion de patrimoine indépendants),
  - Banques régionales cédées en 2008 par HSBC France.

Il convient également de noter que l'autorité de contrôle de HSBC Assurances Vie est l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège est situé au 61 rue Taitbout, 75009 PARIS. Cette autorité administrative indépendante, dévolue au secteur de la banque et de l'assurance, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Enfin, les Commissaires aux comptes titulaires de HSBC Assurances Vie (France) sont PricewaterhouseCoopers, dont le siège est situé au Crystal Park, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine.

Le contexte interne et l'environnement externe dans lesquels évolue HSBC Assurances Vie sont des éléments explicatifs significatifs des résultats de souscription et d'investissements de la compagnie. Ces résultats, détaillés ci-après, reflètent ainsi l'importance des décisions stratégiques et des conditions économiques.

## A.2. Résultats des activités de souscription

HSBC Assurances Vie a dû faire face aux conditions économiques défavorables en 2016. Marquée par un environnement de taux bas et un marché de plus en plus concurrentiel, la compagnie a résisté aux turbulences externes en limitant l'impact à la baisse du résultat des activités de souscription.

### A.2.1. Indicateurs des activités de souscription

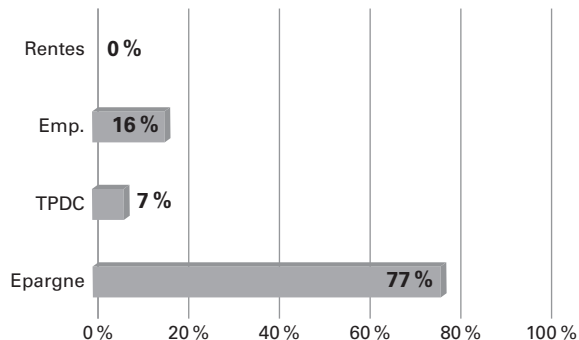
Les indicateurs, exprimés en normes comptables françaises, de suivi des activités de souscription sont détaillés au sein du tableau ci-dessous :

| (en millions d'euros)                     | 31.12.2016      | 31.12.2015      | Variations     | Var. %        |
|---|-----------------|-----------------|----------------|---------------|
| <b>Primes brutes de réassurance</b> ..... | <b>1 765,8</b>  | <b>1 961,1</b>  | <b>(195,4)</b> | <b>(10 %)</b> |
| Production Epargne Vie .....              | <b>1 696,2</b>  | 1 888,9         | (192,7)        | (10 %)        |
| Autres produits d'assurance .....         | <b>69,6</b>     | 72,2            | (2,6)          | (4 %)         |
| dont Emprunteurs .....                    | <b>48,8</b>     | 51,6            | (2,8)          | (5 %)         |
| dont temporaire décès .....               | <b>14,9</b>     | 13,9            | 1,0            | 7 %           |
| <b>Encours Epargne</b> .....              | <b>19 097,1</b> | <b>18 856,6</b> | <b>240,5</b>   | <b>1 %</b>    |
| Euro .....                                | <b>15 732,9</b> | 15 609,3        | 123,6          | 1 %           |
| UC .....                                  | <b>3 364,2</b>  | 3 247,3         | 116,9          | 4 %           |

## Section A : Activités et résultats (suite)

Il convient de noter que si l'activité protection (prévoyance et emprunteur) a un poids marginal dans le chiffre d'affaires annuel, sa part dans les revenus (dont marge technique, et commissions sur entrées et sur encours), illustrée par le schéma ci-dessous, équivaut à 23 % du total de la compagnie.

**Part des activités dans le revenu manufacturé 2016**



Globalement, les évolutions, en baisse sur les primes mais en hausse sur les encours, peuvent s'expliquer par :

- le contexte économique global, marqué par un environnement de taux durablement bas, qui handicape le marché de l'assurance vie en France ;

- l'accent mis sur la qualité de la nouvelle collecte (et notamment sur la part unités de compte afin d'assurer aux clients, en accord avec leur profil de risque et leur projet d'investissement, un potentiel de rendement sur le contrat multisupport) et la diversification ;
- l'impact des nouvelles réglementations dont la loi Sapin 2 et la loi Hamon.

Cette conjoncture pénalise les rendements des fonds euros et entraîne donc un ralentissement de la collecte épargne. En dépit de ces différents facteurs, la collecte brute en assurance vie s'est élevée à 1,7 milliard EUR et la collecte nette reste positive (autour de 146 millions EUR). De plus, les encours gérés par la société d'assurances progressent de 1,3 % et représentent désormais 19,1 milliards EUR. Au sein de ceux-ci, les contrats libellés en unités de compte progressent de 4 % et représentent désormais 17,6 % du total.

Par ailleurs, le résultat technique, reflet de l'environnement économique décrit ci-dessus, s'élève en 2016 à 64 millions EUR.

Enfin, il convient de noter que la stratégie de diversification du portefeuille de contrats et les hypothèses de *business plan* permettent d'anticiper une reprise de l'activité dès 2017.

### A.2.2. Résultat par branche d'activité

Au 31 décembre 2016, les résultats de souscription répartis par branche d'activité Solvabilité 2 sont les suivants :

| (en millions d'euros)  | Assurance maladie | Assurance avec participation aux bénéfices | Assurance indexée et en UC | Autres assurances vie | Total             |
|--|-------------------|--|----------------------------|-----------------------|-------------------|
| Primes émises brutes de réassurance . . . . .                              | 10,16             | 1 368,98                                   | 307,83                     | 78,82                 | <b>1 765,78</b>   |
| Charge des sinistres bruts de réassurance . . . . .                        | (5,74)            | (1 619,73)                                 | (241,56)                   | (18,45)               | <b>(1 885,48)</b> |
| Variation des autres provisions techniques brutes de réassurance . . . . . | 0,00              | (8,67)                                     | 0,00                       | (3,85)                | <b>(12,52)</b>    |
| Dépenses engagées . . . . .  | (0,46)            | (54,07)                                    | (6,97)                     | (4,43)                | <b>(65,93)</b>    |

Ces chiffres illustrent donc également la prédominance de l'assurance avec participation aux bénéficiaires (77,5 % du total des primes émises brutes) ainsi que la part significative de l'assurance indexée et en unités de

compte (17,4 %). L'assurance maladie, correspondant à l'assurance emprunteur incapacité/invalidité, et les autres assurances vie, correspondant à l'assurance temporaire décès, complètent les activités de HSBC Assurances Vie.



### A.3. Résultats des investissements

L'année 2016 a été marquée par un environnement économique et financier global incertain, et par les craintes de récession globale en début d'année, le scrutin britannique en juin et l'élection présidentielle américaine en novembre. De même, l'environnement de taux bas ainsi que la raréfaction des titres de bonne notation éligibles à l'investissement ont modifié l'univers obligataire, complexifiant les décisions d'investissement.

Dans ce cadre, la politique d'investissement prudente a permis de limiter la dilution du rendement du fonds en euros sans prendre davantage de risque de crédit et d'augmenter la couverture du portefeuille d'obligations à taux fixe contre le risque d'une hausse des taux sur le long terme. Les revenus et dépenses liés aux activités d'investissement au 31 décembre 2016 et en millions d'euros sont les suivants :

| Catégorie d'actifs                   | Dividendes   | Intérêts      | Profits et pertes nets | Pertes et gains non réalisés |
|--------------------------------------|--------------|---------------|------------------------|------------------------------|
| Obligations souveraines .....        | 0,00         | 164,06        | 5,26                   | 34,65                        |
| Obligations d'entreprises .....      | 0,00         | 188,49        | 4,15                   | (5,00)                       |
| Actions .....                        | 5,71         | 0,00          | 9,03                   | 5,71                         |
| Fonds d'investissement .....         | 50,90        | 0,03          | 134,37                 | 29,75                        |
| Titres structurés .....              | 0,00         | 91,48         | (12,74)                | 51,31                        |
| Immobilisations corporelles .....    | 23,00        | 0,00          | 0,00                   | (5,43)                       |
| Option d'achat ( <i>call</i> ) ..... | 0,00         | 0,00          | 0,00                   | (18,97)                      |
| Option de vente ( <i>put</i> ) ..... | 0,00         | 0,00          | 0,00                   | (23,38)                      |
| <b>Total</b> .....                   | <b>79,61</b> | <b>444,06</b> | <b>140,08</b>          | <b>68,65</b>                 |

Sur la partie fonds général euro, entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016, la gestion financière a été impactée par les principaux éléments suivants :

- un effet de dilution du taux de rendement de la partie obligataire ;
- une moindre réalisation de plus-values sur les actifs de diversification (obligations convertibles et actions) qui a généré un résultat positif mais inférieur à celui enregistré en 2015 qui avait été une année très favorable ;

- un rendement immobilier en hausse grâce à la distribution partielle de résultats accumulés les années précédentes.

Au total, le rendement brut des actifs baisse de - 0,90 % entre 2015 et 2016 et s'établit à 2,81 %.

De plus, sur le fonds en unités de compte, les revenus liés aux investissements ont augmenté entre 2015 et 2016. Cette croissance a ainsi contribué à l'amélioration du stock d'encours en unités de compte.

### A.4. Résultats des autres activités

Malgré l'environnement économique difficile décrit précédemment, le résultat net après impôt de HSBC Assurances Vie est en augmentation de 2 %

par rapport à 2015 comme le montre le tableau ci-dessous :

| (en millions d'euros)                     | 31.12.2016  | 31.12.2015   | Variations    | Var. %        |
|---|-------------|--------------|---------------|---------------|
| <b>Résultat technique</b> .....           | <b>64,0</b> | <b>80,3</b>  | <b>(16,2)</b> | <b>(20 %)</b> |
| Résultat non technique avant impôts ..... | 22,9        | 28,8         | (5,9)         | (21 %)        |
| <b>Résultat net avant impôts</b> .....    | <b>87,0</b> | <b>109,1</b> | <b>(22,2)</b> | <b>(20 %)</b> |
| Impôts sur les sociétés .....             | (23,4)      | (46,6)       | 23,1          | (50 %)        |
| <b>Résultat net après impôts</b> .....    | <b>63,5</b> | <b>62,5</b>  | <b>1,0</b>    | <b>2 %</b>    |

La charge d'impôt de l'exercice s'élève ainsi à 23,4 millions EUR contre une charge de 46,6 millions EUR en 2015 s'expliquant notamment par la baisse du résultat avant impôt et surtout par la

fiscalité des intérêts sur capital (dividendes) versés par la SCI HSBC Immobilier en 2016 pour un montant de 23 millions EUR.

## Section B : Système de gouvernance

Le système de gouvernance concourt à la mise en place d'une gestion saine des risques. Il est adapté à l'activité de HSBC Assurances Vie ainsi qu'à son profil de risque.

La compagnie a mis en place un système de gouvernance visant à identifier les risques auxquels elle est exposée, à définir son niveau d'appétence pour le risque ainsi qu'à assurer un encadrement renforcé des processus et des méthodes de contrôle.

A ce titre, cette partie éclaire les éléments suivants :

- les informations générales sur le système de gouvernance ;
- les exigences en matière de compétence et d'honorabilité ;
- le système de gestion des risques ;
- le système de contrôle interne ;
- la fonction d'Audit interne ;
- la Fonction actuarielle ;
- la gestion des activités sous-traitées.

### B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.1. Présentation de la structure de gouvernance et de l'organisation de la compagnie

##### B.1.1.1. Principes généraux

La gouvernance de HSBC Assurances Vie est assurée selon les grands principes détaillés ci-après :

- Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre, de ce fait, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il est collectivement responsable de la gouvernance et met en place une gestion prudente qui permet le succès à long terme de la société. Le Président du Conseil dirige et oriente les activités du Conseil ;

- les actionnaires, dans le cas de HSBC Assurances Vie, HSBC France, s'assurent de l'existence et de l'efficacité de la structure de gouvernance ;
- le Directeur Général (*Chief Executive Officer*) dirige les activités de la société et est en charge de la gestion courante et de l'application des recommandations et des exigences du Conseil en matière de gouvernance. Pour mener à bien ces tâches, il s'appuie sur le Comité Exécutif.

D'autre part, en tant que filiale du Groupe HSBC, la compagnie est soumise aux directives du Groupe HSBC en matière de contrôle interne, d'organisation et de gouvernance. Toutes les filiales doivent respecter le "Code de gouvernement d'entreprises des sociétés du Groupe HSBC". Ce dernier expose les attentes en matière de gouvernance et a pour objectif de promouvoir une gouvernance effective en fournissant une valeur de référence. Il fixe également les responsabilités du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et du Directeur Général de HSBC Assurances Vie. Des principes généraux, communs à chaque entreprise, doivent également être respectés : responsabilité, transparence, probité et objectif de succès durable à long terme.

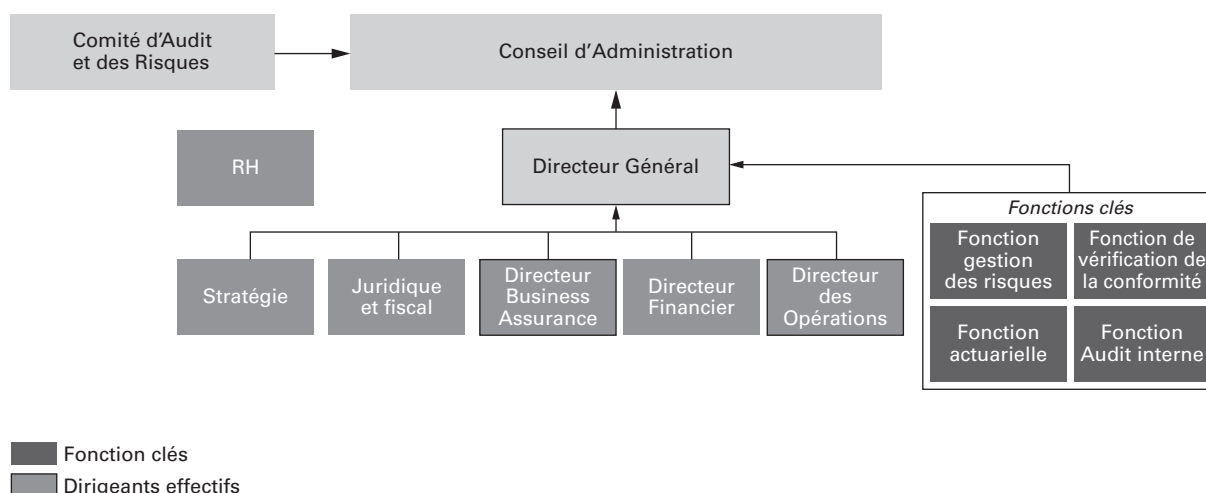
La gouvernance est articulée en vue d'assurer une gestion saine et prudente des risques ainsi que la mise en place d'un *risk appetite* (appétit au risque) limité. La structure présentée ci-dessous reflète donc ces grands axes stratégiques.

Par ailleurs, en 2015 et 2016, des changements ont été apportés à la structure de gouvernance de HSBC Assurances Vie :

- un changement de Président du Conseil d'Administration avec la nomination de Jean Beunardeau ;
- la cooptation de 6 nouveaux Administrateurs ;
- la nomination de deux Directeurs Généraux Adjointes en tant que dirigeants effectifs aux côtés du Directeur Général.

### B.1.1.2. Structure de gouvernance

La gouvernance de HSBC Assurances Vie, pilotée par le Conseil d'Administration, est structurée comme l'indique le schéma ci-dessous :



Chacun des éléments clés de la structure de gouvernance sera développé ci-après.

#### Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe moteur dans la gouvernance de la compagnie. Il a un rôle clé dans l'organisation de la société en fixant la stratégie et l'appétence au risque de HSBC Assurances Vie. Par conséquent, sa composition ainsi que ses missions sont des éléments critiques de la gouvernance.

Il est composé de onze Administrateurs dont deux Administrateurs indépendants.

S'agissant des missions incombant au Conseil d'Administration, il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur bonne mise en œuvre. Plus spécifiquement :

- il délibère sur la stratégie de HSBC Assurances Vie et revoit la mise en application de cette stratégie ;
- il approuve les projets d'investissements et de désinvestissements stratégiques et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat de la société ;
- il veille à la qualité de l'information fournie à l'actionnaire à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- il assure la surveillance et le contrôle des grands risques, il examine les rapports présentant l'analyse et le suivi des risques associés à l'activité et aux résultats ;
- il veille, dans le cadre de la gestion de la société, à la réputation du Groupe HSBC en France et dans le monde.

Pour l'aider dans sa tâche et l'assister dans ses décisions, le Conseil d'Administration a désigné quatre Administrateurs en charge de la surveillance des états financiers et des risques de l'entreprise. Réunis au sein du Comité d'Audit et des Risques, ils rendent compte de leurs travaux au Conseil d'Administration. Ce comité a donc la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées à l'information financière et aux risques élevés ainsi qu'à la gouvernance des risques.

Ses principaux rôles au regard du système de gestion des risques sont les suivants :

- surveiller toutes les questions liées aux risques de niveau élevé et conseiller le Conseil d'Administration ;
- revoir les rapports réguliers sur la gestion des risques afin d'évaluer les risques liés aux activités et éventuellement demander des évaluations approfondies sur des risques non identifiés ;
- examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques de la société et des systèmes de contrôle interne (autres que les systèmes de contrôle financier interne) ;
- s'assurer de l'existence de procédures adéquates pour suivre, de manière suffisamment rapide et exacte, les grands risques ou les types de risque dont l'importance peut croître ainsi que la conformité des activités avec les politiques du Groupe ;
- examiner toutes les conclusions importantes des revues réglementaires et des échanges avec l'autorité de contrôle concernant la gouvernance des risques ou le processus d'évaluation ou de gestion des risques ;
- veiller à l'efficacité du système de contrôle interne ;

## Section B : Système de gouvernance (suite)

- s’assurer que la fonction de gestion des risques dispose de ressources adéquates et du positionnement approprié au sein de la société et qu’elle est libre de toute contrainte de la part de la Direction ou de toute autre restriction. Il reçoit les conclusions de l’Audit interne sur les processus de contrôle interne en matière de gestion des risques et s’assure qu’ils sont adaptés à la stratégie arrêtée par le Conseil d’Administration ;
- fournir au Conseil d’Administration toute assurance supplémentaire, qu’il pourrait raisonnablement demander, concernant la fiabilité des informations sur les risques qui lui sont transmises.

Si les opérations de suivi et de revue du Comité font apparaître des problèmes ou des besoins d’amélioration, le Comité présente au Conseil d’Administration des recommandations sur les actions nécessaires pour traiter le problème ou apporter des améliorations. Par ailleurs, deux certificats, signés par le président du Comité d’Audit et des Risques, sont transmis annuellement au Comité d’Audit et au Comité des Risques de la Banque afin de les informer des conclusions des travaux menés durant l’année.

### Les Dirigeants Effectifs

Les Dirigeants Effectifs, qui interviennent dans toute décision significative avant sa mise en œuvre, sont les suivants :

- Eric Emoré, Directeur Général, supervise et dirige la compagnie ; il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la compagnie et la représente également en présence de tiers ;
- rattachés au Directeur Général de HSBC Assurances Vie, Virginie Bayle-Beausir, Directrice Business Assurance, et Bruno Kok, Directeur des Opérations, ont été nommés Directeurs Généraux Adjointes. Bruno Kok se charge plus particulièrement de la conduite opérationnelle de l’entreprise et de la maîtrise des risques s’y rapportant. Virginie Bayle-Beausir se charge plus particulièrement de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie commerciale et de la maîtrise des risques s’y rapportant. En cas d’indisponibilité du Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjointes ont la capacité, notamment grâce à leurs délégations de pouvoirs, d’engager l’entreprise sans limite de montant et d’assurer les activités courantes de l’entreprise.

Afin de mener à bien ses missions, le Directeur Général est assisté par le Comité Exécutif et s’appuie sur de nombreux comités qui recouvrent les différentes natures de risques qui pèsent sur l’entreprise. Les comités sont organisés en lignes de défense dont les rôles et responsabilités sont détaillés en partie B.4.2.

### Les fonctions clés

La directive Solvabilité 2 définit les quatre fonctions clés suivantes :

- la fonction gestion des risques : le responsable de la gestion des risques rend compte du niveau de risque et du suivi du *risk appetite* au Comité d’Audit et des Risques. Il présente également un rapport sur la gestion des risques à chaque Conseil d’Administration. Il anime aussi le *Risk Management Committee* et donne des avis sur la gestion globale du risque de l’entreprise ;
- la fonction actuarielle : le responsable de la Fonction actuarielle effectue des tâches de revue et de contrôle, en informe le Comité d’Audit et des Risques, puis le Conseil d’Administration et communique les résultats des travaux effectués grâce au rapport de la Fonction actuarielle émis tous les ans ;
- la fonction de vérification de la conformité : le responsable de la fonction de vérification de la conformité identifie et évalue le risque de conformité ; il détermine également l’impact des évolutions réglementaires sur les activités de HSBC Assurances Vie et transmet le résultat de ses observations aux membres du Comité d’Audit et des Risques par l’intermédiaire de son plan de conformité ;
- la fonction Audit interne : le responsable de la fonction Audit interne intervient comme troisième ligne de défense ; il est en charge du contrôle et de l’évaluation du système de contrôle interne mis en place ainsi que du système de gouvernance. Il transmet les conclusions et les recommandations de ses travaux au Conseil d’Administration par l’intermédiaire du Comité d’Audit et des Risques auprès duquel il rend compte et présente pour approbation le plan d’audit de l’année.

Par ailleurs, chaque fonction clé est représentée au Comité d’Audit et des Risques.

#### B.1.1.3. Conventions réglementées

Il convient de noter qu’aucune nouvelle convention réglementée n’a été mise en place en 2016 ; cependant, trois d’entre elles, datant de 2012 et 2014, subsistent :

- une convention, conclue entre HSBC Assurances Vie et HSBC Insurance Holdings Limited, en vue de facturer les frais engagés par l’équipe assurance du siège dans le cadre du *Group Services Agreement* ;
- une convention intra-groupe “*Global Finance Change Programme*” conclue entre HSBC Finance Transformation (UK) Limited et HSBC Bank USA à laquelle HSBC Assurances Vie a adhéré, en vue de participer au programme Groupe visant notamment à bénéficier d’un accès au système *File Transfer Protocol*, de renforcer les processus financiers au niveau mondial, de constituer un cadre visant à

améliorer le développement et le suivi des équipes financières au niveau global et à mettre en place un centre d'excellence ;

- une convention, conclue entre HSBC Global Asset Management (HGAM) et HSBC Assurances Vie, en vue de modifier la facturation par HGAM à HSBC Assurances Vie du mandat obligatoire.

---

### B.1.2. Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération de HSBC Assurances Vie suit les directives annuelles élaborées par le Groupe. Elle est organisée autour des principes suivants :

- des enveloppes de rémunération variable discrétionnaire liées à la performance financière durable, à la compétitivité commerciale et à la gestion maîtrisée des risques du Groupe et des différents métiers qui le composent ;
- une approche de rémunération totale (salaire de base + variable) avec un variable différencié en fonction de la performance individuelle ;
- une approche discrétionnaire pour évaluer la performance individuelle plutôt qu'une approche automatique basée sur des formules qui pourraient encourager des comportements inappropriés en matière de prise de risque et/ou de vente inadaptées aux clients ;
- le règlement différé de la rémunération variable sous forme d'actions HSBC pour les *Senior Managers* afin de mieux corréliser le variable avec la performance du Groupe, d'aider à la rétention des collaborateurs et de répondre aux obligations réglementaires ;
- des packages de rémunération compétitifs sur le marché.

Elle vise par ailleurs à aligner les intérêts des employés et de la société à long terme, et de limiter toute prise de risque excessive de la part des preneurs de risque.

Le Comité des Rémunérations s'assure du respect de ces principes et s'exprime sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

La rémunération des collaborateurs est revue annuellement au cours du dernier trimestre ; elle permet d'effectuer les éventuelles révisions de salaire individuelles et de déterminer les rémunérations variables individuelles des collaborateurs en fonction de leur performance. Par ailleurs, les fonctions en charge du contrôle des risques, de la conformité et du contrôle interne veillent à la conformité des politiques de rémunération avec les normes en vigueur.

En outre, les principales composantes de la rémunération sont déterminées afin de limiter la prise de risque et de favoriser l'équité au sein de l'entreprise. Elle est donc évaluée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et repose sur des principes de gestion de la performance définis annuellement. L'évaluation de la performance s'inscrit dans une échelle à quatre niveaux visant à assurer une différenciation appropriée des performances et donc des rémunérations variables. La performance individuelle dépend de la réalisation d'objectifs fixés en début d'année et de la façon dont la performance est réalisée. Ces objectifs intègrent des critères quantitatifs (résultats financiers individuels et collectifs) et qualitatifs ayant trait à la relation clients, à la maîtrise des risques, au respect des processus et à l'adhésion aux *Global Standards* (normes définies par le Groupe) incluant le respect des règles de déontologie, de la réglementation et des règles de l'entreprise. Les rémunérations variables garanties sont interdites.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie ne fournit pas aux membres du Conseil d'Administration, aux Dirigeants Effectifs et aux représentants des fonctions clés un régime de retraite complémentaire ou anticipée différent de celui de l'ensemble des collaborateurs de la compagnie.

Enfin, les membres du Conseil d'Administration, les Dirigeants Effectifs, les représentants des fonctions clés et les collaborateurs dont la fonction impacte le profil de risque de l'entreprise (comme le Directeur Financier), sont concernés par des règles spécifiques de différé du versement de la rémunération variable.

### B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les exigences de compétence et d'honorabilité décrites dans les textes réglementaires Solvabilité 2 s'appliquent aux personnes suivantes :

- les membres du Conseil d'Administration ;
- les Dirigeants Effectifs ;
- les responsables des fonctions clés ;
- les personnes qui occupent une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise (comme le Directeur Financier).

La politique de compétence et d'honorabilité a pour but de fixer les principes et les normes d'application des exigences de compétence et d'honorabilité dans le cadre de la directive Solvabilité 2 et du respect des normes du Groupe. Ces principes et procédures contribuent à la qualité du système de gouvernance en fixant les critères minimums à respecter par ces personnes clés.

## Section B : Système de gouvernance (suite)

### B.2.1. Procédures initiales d'évolution des compétences et d'honorabilité

La politique mise en œuvre par HSBC Assurances Vie couvre les procédures initiales et permanentes à appliquer afin de s'assurer que les collaborateurs exerçant les fonctions clés et critiques identifiées ci-dessus respectent les exigences de compétence et d'honorabilité, ainsi que les critères de tenue de registre, de notification et de *reporting* à l'autorité de contrôle compétente.

Les procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité, à la charge des ressources humaines, concernent deux catégories de personnes :

- les personnes ayant des fonctions clés ou critiques : les vérifications initiales réalisées lors du contrôle à l'embauche portent sur la vérification de l'identité, du casier judiciaire, des antécédents professionnels et de toute autre information visant à s'assurer de l'honorabilité des personnes concernées ;
- les membres du Conseil d'Administration : les vérifications couvrent les compétences requises collectivement par ses membres. Le périmètre s'étend aux qualifications, aux connaissances et à l'expérience, ainsi que tout autre aspect considéré comme pertinent dans chacun des domaines suivants :
  - connaissance du marché,
  - stratégie métier et modèle économique,
  - système de gouvernance,
  - analyse financière et actuarielle,
  - cadre et exigences réglementaires,
  - autres aspects spécifiques à l'activité.

Le Président du Conseil, en coopération avec le Secrétaire du Conseil, doit déterminer et documenter les compétences requises collectivement, et s'assurer que les membres du Conseil respectent la politique de compétence et d'honorabilité de la compagnie.

### B.2.2. Suivi de l'évolution des compétences et critères d'évaluation

HSBC Assurances Vie a identifié les situations minimales nécessitant une réévaluation de la compétence et l'honorabilité des personnes clés. Elles sont détaillées ci-dessous :

- les situations donnant des raisons de penser qu'une personne va empêcher l'entreprise de poursuivre ses activités dans le respect de la législation en vigueur ;
- les situations donnant des raisons de penser qu'une personne va accroître le risque de criminalité financière, par exemple concernant le blanchiment d'argent ou le financement de terrorisme ;

- les situations donnant des raisons de penser que la gestion saine et prudente des activités de l'entreprise est compromise ;
- la nomination de nouvelles personnes au Conseil d'Administration de la compagnie.

S'agissant des fonctions clés, une évaluation devant assurer le respect des exigences de compétence et d'honorabilité est effectuée dans les circonstances suivantes :

- promotion, mutation ou changement des attributions, lorsque le nouveau ou l'ancien rôle est soumis aux exigences de compétence et d'honorabilité ;
- plainte ou déclaration de soupçon reçue par le responsable local de la conformité sur une personne soumise aux exigences de compétence et d'honorabilité.

Par ailleurs, la Direction des Ressources Humaines recense annuellement les besoins de formation de tous collaborateurs de l'entreprise, ce qui permet d'assurer un maintien et une montée en compétence constante des collaborateurs.

## B.3. Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques de HSBC Assurances Vie a pour objectifs premiers d'identifier les risques, mais aussi de suivre le respect de l'appétence au risque ; il est organisé de manière à veiller au respect du principe de la gestion prudente, en ligne avec les orientations stratégiques de la compagnie.

Le système de gestion des risques intègre tous les risques principaux auxquels la compagnie fait face et permet une prise en compte du risque dans l'ensemble des décisions de l'entreprise. Ces derniers sont identifiés grâce à une cartographie des risques qui permet de dresser le profil de risque de la compagnie ; profil qui sera détaillé en partie C de ce rapport.

Le système de gestion des risques comprend notamment l'ORSA, mécanisme d'évaluation des risques, destiné à aider à la prise de décision des dirigeants.

### B.3.1. Description du système de gestion des risques

#### B.3.1.1. Organisation et gouvernance du système de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, HSBC Assurances Vie a mis en place une stratégie de risque qui repose sur plusieurs principes :

- un capital solide qui se matérialise par une large couverture de l'exigence de capital ;
- une gestion et une discipline conservatrices de la liquidité définies par une structure de financement diversifiée ;

- une marque forte permettant de s’assurer de la réputation et de la qualité de l’éthique du Groupe HSBC ;
- des risques proportionnés aux revenus, ces derniers devant être générés en ligne avec les plans stratégiques et des politiques conservatrices de risque ;
- la mise en place des moyens nécessaires pour atténuer la contagion des risques en situation de crise ;
- une croissance de revenu durable au travers d’activités suffisamment diversifiées pour produire un revenu prévisible et peu volatil ;
- une diversification des risques dont les bienfaits doivent être évalués en permanence et se refléter dans les exigences de capital.

Afin de respecter ces grands principes, HSBC Assurances Vie a mis en place un dispositif global de gouvernance du système de gestion des risques qui fait intervenir les acteurs des trois lignes de défense définies par la compagnie (cf. partie B.4.2) et encadrées par des comités.

#### **B.3.1.2. Identification, évaluation, gestion et reporting des risques**

Afin de garantir l’exhaustivité du périmètre des risques, HSBC Assurances Vie élabore une cartographie des risques liés à son activité en s’assurant que l’ensemble de son périmètre et de ses risques soient couverts.

Pour ce faire, la compagnie s’appuie sur une cartographie des risques couvrant à la fois les risques opérationnels et non opérationnels. Cette cartographie reprend les risques auxquels ont à faire face des établissements financiers avec un ajout de risques spécifiques à l’activité assurance, tel le risque de souscription ou de réassurance.

Intégrée dans le dispositif de gestion de risques, elle permet d’identifier, d’évaluer, de suivre et d’engager les actions d’atténuation des risques.

Mensuellement, le Directeur des Risques procède à l’évaluation de chaque risque qui le conduit à considérer, suivant les cas :

- que le risque est géré dans des limites de risques acceptables ;
- qu’un renforcement de la surveillance est nécessaire : le risque est en dehors des limites du *risk appetite* et des actions pourraient devenir nécessaires pour le ramener dans ces limites ;
- qu’une action est nécessaire : le risque est significativement en dehors des limites acceptables et des actions sont requises pour le ramener dans ces limites.

Il suit également l’avancement des plans d’action mis en place pour ramener les risques dans des limites acceptables. Pour procéder à cette évaluation et selon la nature du risque, il tient notamment compte de l’environnement macroéconomique, de la volatilité des marchés, du niveau des indicateurs de risques, des incidents survenus, des rapports d’audit et de l’évolution de la réglementation. Cette évaluation est faite selon deux échelles de temps, une évaluation de la situation courante et une évaluation d’une situation projetée afin d’avoir une vision prospective qui tient compte de l’avancement des plans d’action ou des nouvelles problématiques pouvant avoir un impact significatif sous trois à six mois.

Par ailleurs, le Directeur des Risques assume, avec le support des membres du *Risk Management Committee*, la responsabilité d’identifier les risques émergents et les risques majeurs, en anticipant l’évolution de l’environnement économique et réglementaire et son potentiel impact sur le profil de risques de HSBC Assurances Vie.

La cartographie des risques ainsi que les risques émergents et les risques majeurs sont présentés par le Directeur des Risques et partagés avec le *senior management* de l’entreprise à l’occasion du *Risk Management Committee*.

Ces différents éléments sont également présentés aux Administrateurs membres du Comité d’Audit et des Risques et au Conseil d’Administration afin de rendre compte du niveau de risques de l’entreprise.

## Section B : Système de gouvernance (suite)

Compte tenu de la nature de son activité, le profil de risques de la compagnie s'établit selon le schéma repris dans le tableau ci-dessous. En effet, la cartographie des risques telle que décrite dans le paragraphe précédent couvre de manière exhaustive ce profil de risque.

| Type de risque             | Description  |
|----------------------------|--|
| 1- Marché . . . . .        | Le risque de marché correspond à la dévalorisation des actifs de la compagnie résultant de fluctuations défavorables des conditions de marché ou d'investissements inappropriés et pouvant causer des pertes financières.    |
| 2- Crédit . . . . .        | Le risque qu'un client ou une contrepartie (obligataire, produits dérivés ou réassureur) soit incapable de satisfaire un engagement qu'il a conclu avec la compagnie.  |
| 3- ALM . . . . .           | Le risque que les actifs ne permettent pas de faire face aux flux des engagements du passif.   |
| 4- Liquidité . . . . .     | Le risque que la compagnie ne soit capable de satisfaire ses engagements lorsqu'ils sont exigibles, ou qu'elle puisse le faire à un coût excessif.   |
| 5- Souscription . . . . .  | Le risque de souscription fait référence aux incertitudes inhérentes des contrats d'assurance (caractère imprévisible des flux du passif). Il inclut les risques de décès, de rachats et de frais généraux.                  |
| 6- Modèle . . . . .        | Le risque de modèle peut amener la compagnie à s'exposer à des pertes potentielles financières, à prendre des décisions incorrectes ou à communiquer des informations erronées.  |
| 7- Opérationnel . . . . .  | Le risque de pertes résultant de processus, de personnel et de systèmes ou d'événements externes inadéquats ou défaillants, y compris le risque juridique et réglementaire.  |
| 8- Réputationnel . . . . . | La réputation de la compagnie est capitale pour sa réussite. Toute compagnie offrant des services financiers tiendra ou fera faillite en fonction de sa réputation et de la confiance que celle-ci a auprès de sa clientèle. |
| 9- Stratégique . . . . .   | Le risque que la compagnie ne parvienne pas à identifier et à réagir de façon adéquate aux opportunités ou menaces découlant de changements sur le marché.   |

### B.3.1.3. Cadre d'appétence

L'approche de l'appétence au risque chez HSBC Assurances Vie, en ligne avec celle définie par le Groupe, se traduit par :

- la capacité totale de prise de risque en fonction du capital disponible et de la solidité du bénéfice ;
- la prise en compte des aspects positifs et négatifs de la totalité des risques afin d'opérer une sélection et une évaluation de ces derniers en ligne avec la stratégie ;
- des mesures quantitatives et qualitatives ;
- une définition basée sur la mesure des risques pris individuellement afin de s'assurer d'un niveau de risque global acceptable ;
- une définition claire, applicable, pragmatique et simple à communiquer (en interne et en externe) ;
- la reconnaissance de l'interdépendance entre le risque, le bénéfice et la croissance de l'activité.

L'identification, la documentation et les méthodes de gestion des risques décrites ci-dessous sont également illustrées par l'ORSA qui constitue un outil stratégique pour HSBC Assurances Vie. En effet, l'évaluation interne des risques et de la solvabilité a pour objectif de prendre en compte les risques dans le pilotage stratégique des risques ; les travaux d'identification et de cartographie des risques sont donc un préalable à sa mise en place.

### B.3.2. L'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*)

Instaurant une dynamique entre le système de gestion des risques et la stratégie de l'entreprise, l'ORSA est un processus permettant de piloter l'ensemble des risques de l'entreprise. Il intègre également la collecte d'informations, l'analyse, la formation de conclusions et de recommandations qui permettent d'ajuster le niveau des fonds propres à la réalité des risques auxquels est exposée l'entreprise à un moment donné, et tels qu'ils se déformeront dans le temps avec la mise en œuvre de sa stratégie.

Sa finalité est de permettre au Conseil d'Administration d'évaluer les conséquences des décisions stratégiques sur la solvabilité de la compagnie et de décider du niveau des fonds propres nécessaires, en cohérence avec les obligations réglementaires, pour garantir la résilience de HSBC Assurances Vie en France.

#### B.3.2.1. Fréquence d'évaluation de l'ORSA et calendrier de production

L'ORSA est produit annuellement suivant un processus permanent de collecte d'informations. Un ORSA hors du cycle annuel peut cependant être requis dans les cas suivants :

- si le profil de risque ou l'environnement externe de HSBC Assurances Vie a sensiblement évolué et sur décision du Conseil d'Administration ;
- si l'autorité de contrôle le demande.



Dans le cadre de l'ORSA, trois évaluations sont effectuées :

- évaluation de la solvabilité globale ;
- surveillance de la conformité aux exigences de fonds propres et provisions techniques ;
- évaluation de l'écart du profil de risque de la société avec la formule standard.

Au fur et à mesure de leur production, les différents éléments découlant des processus concourant à la réalisation de l'ORSA font l'objet d'une validation par les différents responsables concernés.

### **B.3.2.2. Besoin global de solvabilité et formule standard du SCR**

HSBC Assurances Vie procède trimestriellement au calcul de son Besoin Global de Solvabilité (BGS) à date. Il correspond à l'évaluation de l'ensemble des moyens dont doit disposer la compagnie pour assurer la pérennité de son activité à l'horizon du plan stratégique, compte tenu de ses objectifs stratégiques et de son appétence au risque ; il constitue donc un outil décisionnel et stratégique pour HSBC Assurances Vie. Il évalue l'exposition actuelle et prospective aux risques, et couvre les calculs suivants :

- le calcul de l'exigence de fonds propres ;
- l'évaluation du bilan économique ;
- l'analyse des mouvements des postes du bilan économique ;
- l'analyse de l'évolution du ratio de couverture de l'exigence de fonds propres ;
- le suivi des indicateurs d'appétence au risque.

Des évaluations prospectives sont également menées annuellement afin d'évaluer la solvabilité de la compagnie à l'horizon stratégique (en fonction du *business plan* de l'entreprise et en fonction de scénarios de crises).

Le BGS de HSBC Assurances Vie repose sur le calcul du Capital Economique (EC, *Economic Capital*) et du SCR, dont les méthodes et les périmètres tendent à se rapprocher afin de faciliter les traitements. La compagnie étudie également la matérialité des risques spécifiques non pris en compte dans la formule standard et les intègre le cas échéant à l'EC :

- risque de variation de la volatilité des taux et des actions ;
- risque de *spread* sur les emprunts obligataires souverains ;
- risque de changements de la forme de la courbe des taux (pentification/aplatissement).

Les composants de la formule standard sont par ailleurs détaillés en partie E.

D'autre part, le respect permanent de la couverture du besoin de solvabilité nécessite d'évaluer la sensibilité du ratio de couverture à une évolution défavorable des facteurs de risques sur l'horizon du plan stratégique. HSBC Assurances Vie a effectué des tests de résistance afin de mesurer l'impact des taux durablement bas sur sa capacité à honorer ses engagements. Deux scénarios ont été testés :

- un scénario prospectif stratégique (scénario budgétaire issu du *business plan*) qui prévoit la poursuite de l'amélioration de l'environnement économique ;
- un scénario de stress reflétant les risques systémiques les plus pertinents sur la stabilité du secteur économique. Le scénario de stress retenu mesure l'impact d'un environnement de taux bas sur les cinq prochaines années suivi d'une remontée brutale des taux.

### **B.3.2.3. Intégration dans le système de gestion des risques : des mesures de contrôles et d'analyse**

HSBC Assurances Vie a déterminé des métriques et des limites, révisées annuellement, qui permettent à la compagnie de suivre et de gérer son profil de risque de façon permanente, de manière à rester dans le cadre des tolérances aux risques.

Ces limites de risque incluent :

- des métriques quantitatives qui définissent les mesures de solvabilité, de résultats et de capital (exemples de métriques utilisées : ratios de couverture Solvabilité 2, rendement des fonds propres, volatilité des revenus...) ;
- des limites d'exposition pour les risques qualitatifs, comme pour le risque de liquidité ou de modèle.

Le mécanisme de production ORSA s'inscrit dans un dispositif de suivi régulier, permettant ainsi à la compagnie de s'assurer du respect permanent de son appétence aux risques et de ses limites :

- mensuellement, un suivi du budget est réalisé, permettant de porter un regard sur l'évolution du plan stratégique, et donc sur le cadre de projection des activités de HSBC Assurances Vie. Un suivi des hypothèses non économiques du *business plan* est par ailleurs réalisé, il vise à évaluer la pertinence des hypothèses retenues et à réviser éventuellement le cadre d'appétence ;
- trimestriellement, la production des calculs du BGS est remontée, conjointement aux indicateurs de risques, au *Risk Management Committee* ainsi qu'aux autres comités spécialisés de deuxième ligne de défense.

## Section B : Système de gouvernance (suite)

Ce *reporting* permet l'évaluation régulière du respect du cadre d'appétence. En cas de dépassements des limites définies sur chacun des indicateurs et sur le montant de BGS, des études de sensibilités sont réalisées pour étudier plus en détail l'exposition de la compagnie aux différents risques ;

- enfin, annuellement, les comités de seconde ligne de défense procèdent à un *reporting* des résultats de l'ORSA et à une réévaluation des limites d'appétence aux risques de la compagnie.

Les résultats sont communiqués au Conseil d'Administration afin que ses membres puissent les prendre en compte dans leurs décisions stratégiques. De même, le processus ORSA et ses différentes réalisations font l'objet d'une revue indépendante, dont les conclusions sont intégrées dans le rapport ORSA et destinées au Conseil d'Administration et à l'ACPR. En particulier, le rapport ORSA rappelle les informations suivantes :

- les résultats qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation interne du risque et de la solvabilité, et les conclusions tirées par l'entreprise d'assurance ;
- les méthodes et principales hypothèses utilisées dans l'évaluation interne du risque et de la solvabilité ;
- des informations sur les besoins globaux de solvabilité de l'entreprise et une comparaison entre ces besoins, les exigences de fonds propres réglementaires et les fonds propres de l'entreprise ;
- des informations qualitatives et, en cas d'écart important identifié, quantitatives sur l'adéquation des hypothèses retenues dans le calibrage de la formule standard avec le profil de risque de HSBC Assurances Vie.

### B.4. Contrôle interne

#### B.4.1. Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne en vigueur chez HSBC Assurances Vie a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise, par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes.

#### B.4.2. Organisation et méthodologie du contrôle interne

A partir de fin 2012, le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les "trois lignes de défense", afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs commerciaux tout en respectant les exigences légales et réglementaires et ses responsabilités envers les actionnaires, les clients et le personnel.

Ce dispositif a été mis à jour en 2015 afin, notamment, de renforcer l'articulation des différents niveaux de contrôle et de gestion des risques opérationnels et de coordonner efficacement les activités comportant des risques avec les activités de contrôle.

Par ailleurs, afin de se conformer aux exigences spécifiques de la réglementation française, les filières de risques ont été renommées pour adopter la terminologie de "fonctions de gestion des risques".

L'organisation du dispositif de contrôle interne de HSBC Assurances Vie respecte celle du Groupe HSBC, et tient compte des risques spécifiques à l'assurance et de la réglementation prudentielle applicable. Le dispositif de contrôle interne chez HSBC Assurances Vie fait donc intervenir les acteurs des trois lignes de défense.

A ce titre, le contrôle permanent chez HSBC Assurances Vie est du ressort de la première ligne de défense, c'est-à-dire des métiers et HOST (*HSBC Operations, Services and Technology*) qui sont responsables de leurs activités et processus quotidiens, de la gestion des risques opérationnels en découlant et des contrôles de premier niveau pour atténuer ces risques.

Dans la mesure où certains processus et certaines activités peuvent être sous-traités, en externe ou en interne ou à une autre fonction, cette responsabilité s'étend aux activités sous-traitées et externalisées afin d'assurer une gestion complète des risques et de leur maîtrise.

Au sein de la première ligne de défense, les responsabilités des différents acteurs sont les suivantes :

- les propriétaires des risques, *Risk owners*, sont situés dans les métiers, et sont responsables du respect du *risk appetite*, de l'identification et de la gestion des risques opérationnels dans les limites définies ;
- les propriétaires de contrôle, *Control owners*, qui peuvent faire partie d'un métier, d'une fonction, de HOST ou d'une tierce partie, sont responsables de l'évaluation du bon fonctionnement des processus, des activités ou des systèmes dans leur périmètre. Ils collaborent avec les *Risk owners* pour comprendre les risques et les gérer ;

- les équipes de gestion des risques et de contrôle interne (BRCM) fournissent des conseils sur la gestion des risques opérationnels et réalisent des plans de contrôle de second niveau dans leur périmètre. Ils travaillent en étroite collaboration avec les *Risk Owners* et les *Control Owners* pour s’assurer que les activités de gestion du risque opérationnel sont effectivement exécutées.

Ainsi, la responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers, fonctions et HOST, qui doivent s’assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés et couverts par un dispositif de contrôle de second niveau.

La deuxième ligne de défense est constituée de fonctions dont le rôle est de s’assurer que les risques du domaine qu’elles supervisent de manière transverse au sein de HSBC Assurances Vie sont gérés de manière efficace par la première ligne et dans les limites du *risk appetite* tel que défini par la compagnie.

Elles assument une responsabilité importante afin de garantir que HSBC Assurances Vie satisfait à ses responsabilités de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne en ce qui concerne les risques placés sous leur surveillance.

Elles ont un rôle de conseil et d’expertise et s’assurent que les activités de gestion et de contrôle du risque menées par la première ligne de défense sont appropriées.

Au sein de la seconde ligne, les *risk stewards* jouent le rôle d’experts dans la supervision des activités de la première ligne de défense pour un type de risque donné.

Enfin, le Directeur des Risques est responsable de la fonction de gestion des risques. A ce titre, il s’appuie sur les *risk stewards*. Un ensemble de comités parachève le dispositif, au sein desquels le *Risk Management Meeting* joue un rôle faitier.

La troisième ligne de défense est l’Audit interne, dont le rôle est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d’Administration une vision indépendante sur la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne. Le contrôle périodique a ainsi pour objet de s’assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l’établissement, du respect des procédures, de l’efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d’investigations indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet. Cette évaluation porte tant sur la gestion des risques et des contrôles de la première ligne de défense que sur la supervision de la seconde ligne. (Cf. partie B.5 dédiée à l’Audit interne).

---

## B.4.3. Fonction de vérification de la conformité

### B.4.3.1 Champ couvert par la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est responsable de veiller à la maîtrise du risque de non-conformité, c’est-à-dire le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de pertes financières significatives ou d’atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités financières, qu’elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables ou qu’il s’agisse de normes professionnelles et déontologiques ou d’instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations du Conseil d’Administration.

Les principaux risques entrant dans le champ d’intervention de la fonction sont :

- les risques liés au non-respect des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, aux sanctions financières internationales et à la lutte contre la corruption ;
- les risques liés au non-respect des règles de bonne conduite vis-à-vis des clients (exemple : commercialisation d’instruments et de produits d’assurance couvrant le domaine de l’épargne et de la prévoyance) ;
- les risques liés au non-respect des dispositions relatives au secret professionnel, aux conflits d’intérêts, aux barrières d’information et à la protection des données à caractère personnel ;
- les risques liés au non-respect des dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs ;
- les risques liés au non-respect des règles inhérentes à la protection de la clientèle, et les risques liés aux réclamations ;
- les risques liés à la politique de rémunération.

### B.4.3.2. Organisation de la fonction de vérification de la conformité

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité exerce, au sein de la compagnie, la mission de conformité réglementaire ; il est chargé d’effectuer la mission de conseil auprès des équipes opérationnelles, des équipes produits et de la Direction Générale. Il s’appuie également sur :

- l’expertise métier des opérationnels de HSBC Assurances Vie qui effectuent un travail de veille inhérent à leur fonction et qui leur permet d’intégrer en amont tout changement réglementaire les affectant ;
- l’expertise du Groupe en termes de lutte contre la criminalité financière. Un responsable local a également été nommé afin d’être le relais des sujets de criminalité financière auprès des opérationnels

## Section B : Système de gouvernance (suite)

et d'effectuer ses missions de conseil au sein des équipes de HSBC Assurances Vie ;

- l'expertise du Groupe en matière de criminalité financière ;
- l'expertise et les moyens de certaines équipes du Groupe en matière de veille réglementaire, en collaboration avec l'équipe du Département Juridique et Fiscal de HSBC Assurances Vie.

Par ailleurs, les relations de HSBC Assurances Vie avec les équipes spécialisées du Groupe sont encadrées par des accords de niveau de service et une revue des contrôles effectués par les équipes du Groupe est effectuée par le responsable de la fonction de vérification de la conformité.

Le responsable de la conformité reporte à deux lignes managériales :

- le management d'entité, incarné par le Directeur Général de HSBC Assurances Vie ;
- le management fonctionnel incarné par les directeurs de la conformité réglementaire et de la conformité et de la lutte contre le crime financier pour HSBC en France.

Tout comme le dispositif de contrôle interne, le dispositif du risque de non-conformité s'articule autour des trois lignes de défense. Le BRCM participe à la maîtrise des risques en 1<sup>re</sup> ligne de défense, y compris celui de non-conformité, en procédant à des contrôles indépendants et en proposant des recommandations. Le responsable de la conformité est donc en relation régulière avec l'équipe BRCM dans le cadre des missions de suivi et de synthèses des travaux de contrôle permanent des fonctions risques. Le responsable de la fonction est considéré comme acteur de 2<sup>de</sup> ligne de défense.

Le responsable de la fonction participe également à plusieurs instances de gouvernance et à plusieurs comités. Ces instances ont un rôle d'information à la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctrices engagées.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité valide le plan de conformité, plan déterminé par le Groupe mais adapté à l'activité de HSBC Assurances Vie. Des *reportings* ponctuels sont également produits ; ils correspondent à des rapports d'anomalie en cas de dysfonctionnement relevé et à des rapports d'avancement sur les sujets réglementaires.

L'organisation de la fonction de vérification de la conformité et le dispositif l'entourant sont détaillés dans la politique de conformité, approuvée par le Conseil d'Administration, et mis à jour annuellement.

### B.5. Fonction d'Audit interne

La fonction d'Audit interne est portée par le Groupe HSBC Global Internal Audit (GBL INA), qui applique une approche basée sur le risque pour mener à bien ses travaux. Une charte définit les principes de l'Audit interne et sert de support à toute intervention. Les standards utilisés sont en conformité avec les standards internationaux en matière d'Audit interne.

Différents types d'audit sont mis en place :

- audit de gouvernance : cible les structures de gouvernance ;
- audits RMP (*Risk Management Plan*) : méthodologie de contrôle interne utilisée pour évaluer comment un Groupe de risques est géré ;
- audits de processus et de contrôles : évaluation de toute la chaîne de production ;
- audits thématiques : évalue la gestion de risque émergente ou existante ;
- audits de projet : évalue la mise en place de changements matériels et de nouveaux programmes ;
- audits réglementaires : en fonction des demandes de l'autorité de contrôle et des risques inhérents à l'activité d'assureur ;
- audits d'investigation et spécifiques.

Les trois premiers types d'audit ont pour objectif de couvrir les activités soulignées dans le plan d'audit. Les quatre suivants se focalisent sur les risques émergents.

Les audits s'appuient sur les premières et secondes lignes de défense. De fait, les auditeurs internes ont l'autorité pour accéder à toutes les opérations, tous les dossiers et à tout le personnel pour mener à bien leurs missions. De plus, les membres de l'Audit interne et le top management de HSBC Assurances Vie se rencontrent trimestriellement pour échanger sur tous changements, nouveautés ou problèmes au sein de la compagnie.

Le périmètre d'intervention des équipes du GBL INA est donc le suivant :

- gouvernance interne : examen de l'organisation et de l'efficacité opérationnelle ;
- information présentée au Conseil d'Administration et au management exécutif de l'entreprise : examen de la qualité de l'information en termes de bénéfices et risques ;
- *risk appetite* : examen de sa mise en place et revue de l'implication du Conseil d'Administration et du management exécutif ;

- risque et culture du contrôle de l'entité : examen des processus et des actions dans le but de vérifier qu'ils sont en ligne avec les valeurs, l'éthique, l'appétit au risque et les politiques du Groupe ;
- risques liés aux clients : examen du risque de réputation et de l'intégrité des procédures mises en place dans l'entité ;
- risque de capital et de liquidité ;
- événements importants de la vie de l'entreprise : examen de l'introduction de nouveaux produits, de changements opérationnels significatifs, de sous-traitance et d'acquisition ;
- processus : examen de la conception et de l'efficacité des processus et des politiques de l'entité.

Le GBL INA produit ensuite des rapports qui sont présentés à différents organes de gouvernance comme le Comité d'Audit et des Risques. A la suite des recommandations effectuées, les entités ont de 6 à 12 mois pour mettre en place les changements demandés selon le risque lié ainsi que la difficulté de mise en œuvre et doivent soumettre des rapports de progression.

La politique d'Audit interne de HSBC Assurances Vie, qui s'appuie sur les politiques et les standards du Groupe HSBC, est par ailleurs en cours d'adaptation suite à la réorganisation de la fonction d'Audit interne décidée en 2016. La politique sera présentée pour validation en Conseil d'Administration en 2017. Cette dernière fera par ailleurs l'objet d'un examen annuel. Suite à cette réorganisation, un responsable local de la fonction Audit interne a été nommé. Rattaché directement au Directeur Général, il sera le représentant de l'Audit interne et le garant de son activité, en totale indépendance et libre de toute influence.

## B.6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle fait partie du processus de gouvernance des entreprises d'assurance et de réassurance. Ses missions sont articulées autour de quatre pôles :

- coordination du calcul des provisions techniques : appréciation des données, comparaison des *Best Estimates* (meilleures estimations) aux observations empiriques, évaluation de l'incertitude liée au calcul, comparaison des résultats entre deux années, évaluations des hypothèses et des méthodes utilisées... ;
- émission d'un avis sur la politique de souscription : évaluation des primes à acquérir pour couvrir les sinistres et les dépenses ainsi que l'impact des options et garanties, analyse de l'effet de l'inflation, du risque juridique ou encore du changement dans

la composition du portefeuille sur les différents groupes de risques homogènes... ;

- émission d'un avis sur la politique de réassurance : analyse du caractère adéquat du profil de risque et de la politique de souscription, de la qualité des réassureurs, de la couverture attendue dans des scénarios de crise... ;
- contribution à la mise en place d'un système de gestion des risques.

Au sein de HSBC Assurances Vie, le responsable de la fonction actuarielle est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de l'entreprise, ce qui lui permet d'être libre d'influence et de préserver son indépendance. Ce rattachement organisationnel a été validé à la fin de l'année 2016 lors d'une présentation en Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'en Conseil d'Administration.

Le responsable de la fonction actuarielle a établi le rapport de la fonction actuarielle avec l'appui d'une ressource interne.

Les principaux livrables, attestant du respect du périmètre réglementaire affecté à la fonction actuarielle, sont les suivants :

- le rapport actuariel : à destination du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit et des Risques, et réalisé annuellement, il rend compte de tous les travaux réalisés ainsi que des résultats et des recommandations ;
- contributions diverses au système de gestion des risques : la fonction actuarielle participe activement au système de gestion des risques de la compagnie en participant à un certain nombre de comités (*Risk Management Committee, Asset and Liability Committee, Actuarial Control Committee*).

## B.7. La gestion des activités sous-traitées

### B.7.1. La politique de sous-traitance

HSBC Assurances Vie ayant des prestations réalisées par des fournisseurs extérieurs, il est nécessaire d'évaluer et gérer les risques associés à ces prestations afin d'assurer la mise en place de contrôles et mesures de couverture adéquats.

Dans ce cadre, la politique générale d'externalisation et de sous-traitance a pour objectif de :

- définir les rôles et responsabilités pour la mise en place et le contrôle des activités sous-traitées ;
- détailler les critères d'éligibilité des sous-traitants ;
- décrire l'évaluation des risques ;
- détailler le processus de suivi et de contrôle de l'externalisation.

## Section B : Système de gouvernance (suite)

Cette politique, validée par le Conseil d'Administration, est revue annuellement et réévaluée si des changements importants sont effectués durant l'année. Elle fait intervenir les équipes HSBC Assurances Vie, qui peuvent s'appuyer sur les fonctions du Groupe le cas échéant, que ce soit lors de la mise en place de la prestation ou de son renouvellement que lors du suivi de la prestation.

Les activités sous-traitées sont les suivantes :

| Activités sous-traitées  | Pays de sous-traitance                         |
|--|--|
| Gestion des adhésions et des sinistres pour l'activité temporaire décès, pour les contrats collectifs emprunteurs et pour l'offre emprunteur individuelle. ....    | France   |
| Editique .....   | France   |
| Outil de gestion des titres. ....  | France   |
| Support et développement informatique .....  | France<br>(activités déléguées au Groupe HSBC) |
| Certains contrôles liés aux transactions et filtrage de la clientèle liés au <i>Financial Crime Compliance</i> , et investigation et déclaration de soupçons ..... | France<br>(activités déléguées au Groupe HSBC) |

Tous ces prestataires externes essentiels font par ailleurs l'objet d'une revue de sécurité informatique réalisée annuellement.

### B.7.2. Détails sur les prestataires de service

HSBC Assurances Vie traite avec deux types de prestataires :

- externes : les activités sont sous-traitées à des prestataires ne faisant pas partie du Groupe HSBC ;
- internes : les activités sont sous-traitées au sein du Groupe HSBC afin de capitaliser sur ses pôles d'expertise et de mutualiser les moyens.

Les décisions de sous-traiter certaines activités prises par HSBC Assurances Vie visent donc à se concentrer sur le cœur de métier de la compagnie et à capitaliser sur la structure du Groupe.

## Section C : Profil de risque

Le profil de risque de HSBC Assurances Vie comprend, d'une part, un recensement exhaustif des risques auxquels la compagnie est exposée compte tenu de son activité d'assureur vie et de son environnement, et d'autre part un exposé des politiques, mécanismes et processus mis en place afin de réduire et de maîtriser ces différents risques. A ce titre, la cartographie des risques décrite dans la partie B.3 est l'outil principal d'identification et de recensement des risques. Les risques décrits ci-après reflètent donc les grands enseignements de cette cartographie.

La majorité des risques identifiés dans le profil de risques est intégrée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis (SCR) selon la formule standard. L'utilisation de la formule standard permet de disposer d'une méthode d'évaluation des risques, souvent de natures hétérogènes. Les résultats des calculs, après diversification, issus de la formule standard seront présentés en détail dans la partie E ; ils permettent de souligner globalement le poids des principaux risques dans le calcul du besoin en capital de HSBC Assurances Vie.

La composition du SCR net, c'est-à-dire après ajustement par les provisions techniques, détaillée ci-dessous, met en lumière les natures de risques les plus significatives pour HSBC Assurances Vie :

| Capital de solvabilité requis net au 31.12.2016 (en pourcentage) |      |
|--|------|
| Risque de marché . . . . .                                       | 65 % |
| Risque de souscription (vie et santé) . . . . .                  | 23 % |
| Risque opérationnel . . . . .                                    | 11 % |
| Risque de contrepartie . . . . .                                 | 1 %  |

Les principaux risques pour HSBC Assurances Vie au sein des différentes catégories sont également détaillés dans le tableau suivant :

| Modules de risques     | Sous-modules de risques |
|------------------------|-------------------------|
| Marché . . . . .       | Spread                  |
| Souscription . . . . . | Dépenses (frais)        |
| Marché . . . . .       | Taux                    |
| Marché . . . . .       | Action                  |

Cependant, comme évoqué précédemment, la formule standard n'intègre pas tous les éléments qui composent le profil de risque de HSBC Assurances Vie. A ce titre, les risques de réputation et émergents seront détaillés en partie C.6 de ce rapport.

Cette partie du rapport vise à détailler les principaux risques auxquels est exposée HSBC Assurances Vie. Les principales techniques d'atténuation des risques ainsi que les sensibilités utilisées seront également indiquées afin de mettre en avant la gestion prudente de la compagnie.

Par ailleurs et afin de faciliter la lecture du rapport, les catégories de risque suivantes ont été distinguées :

- risque de souscription ;
- risque de marché ;
- risque de liquidité ;
- risque de contrepartie ;
- risque opérationnel ;
- autres risques importants : risque de réputation et risques émergents.

### C.1. Risque de souscription

#### C.1.1. Introduction

##### Exposition au risque de souscription

Le risque de souscription fait référence aux incertitudes liées à l'évaluation des engagements d'assurance (caractère imprévisible des flux de passif).

HSBC Assurances Vie propose à son portefeuille d'assurés de souscrire des contrats/supports/options les couvrant contre certains risques en leur offrant des garanties :

| Type de produit             | Type de contrat/support        | Garanties   |
|-----------------------------|--------------------------------|---|
| Epargne/ Retraite . . . . . | Poche en euro                  | Garantie en Capital                                       |
|                             | Poche en unités de compte (UC) | Garantie Plancher (option)                                |
|                             | Rentes immédiates              | Rentes viagères   |
| Prévoyance . . . . .        | Temporaire décès               | Garanties données en cas de décès                         |
|                             | Emprunteur                     | Garanties données en cas de décès, incapacité, invalidité |

## Section C : Profil de risque (suite)

En souscrivant ces garanties, les assurés s'engagent à payer des primes dans le cadre de leur contrat tandis que HSBC Assurances Vie s'engage à les dédommager en cas de sinistres ou à une échéance prédéfinie entrant dans les limites des garanties souscrites.

Le principal risque auquel HSBC Assurances Vie fait face est une sous-estimation de ses engagements envers son portefeuille d'assurés. Ce cas peut survenir en raison d'une fréquence ou d'une sévérité de la sinistralité plus importante en réalité qu'estimée au préalable. En effet, les événements d'assurance sont aléatoires, le nombre réel de sinistres et leur montant précis peut varier d'une année à l'autre ou d'une population assurée à l'autre, et donc s'éloigner des méthodes d'évaluations statistiques utilisées.

Sur le périmètre du risque de souscription vie, HSBC Assurances Vie est principalement exposée aux risques de dépenses et de rachat.

Par ailleurs et afin de refléter les grands axes stratégiques pris par la compagnie, les sous-modules du risque de souscription santé seront également détaillés dans la suite de ce rapport. Dans ce cadre, le sous-module de risque le plus significatif est le risque de morbidité.

### Méthodes d'atténuation communes aux différents sous-risques du risque de souscription

HSBC Assurances Vie gère le risque de souscription par l'intermédiaire de nombreux dispositifs, communs aux risques de dépenses et de rachat, dont :

- des limites strictes en matière de souscription et de gestion des sinistres ;
- des procédures d'approbation pour les nouveaux produits et les évolutions des produits existants ;
- des révisions tarifaires ;
- une politique de réassurance ;
- une surveillance des risques sous-jacents.

Plus spécifiquement, la gestion du risque de souscription auquel est exposée HSBC Assurances Vie est encadrée par sa politique écrite de souscription et sa politique de revalorisation du support en Euros des contrats épargne. Ces documents, révisés annuellement et validés par le Conseil d'Administration, définissent et encadrent les activités de souscription au regard à la fois des objectifs commerciaux et de l'appétence au risque. Ils traitent entre autres des risques de pertes liés à la tarification et à la sélection des risques (anti-sélection),

ainsi que des risques commerciaux (par exemple le fait de proposer un produit non concurrentiel) et des risques de réputation liés à la non-atteinte des attentes raisonnables des clients. La gestion de ces risques se traduit par plusieurs principes et processus :

- chaque étape de la conception et de la mise à jour des produits est validée par un comité dédié ;
- la conception et la tarification des produits prennent en compte l'ensemble des flux de trésorerie mis en jeu et l'ensemble des incertitudes pesant sur ces flux, *via* des méthodes conformes aux pratiques du marché ;
- la sélection des risques comporte un certain nombre de contrôles ainsi que des études médicales et financières, dont résultent des limites strictes en matière de souscription ;
- il existe plusieurs dispositifs de suivi des risques, notamment en ce qui concerne les produits significatifs, les indicateurs d'inventaire, la sinistralité et l'exercice des options, la performance de gestion et les évolutions marketing, actuarielles, juridiques et fiscales.

En matière de tarification, des procédures tant pour la tarification des contrats individuels que collectifs sont applicables. La Direction de l'Actuariat établit la tarification de l'ensemble des produits qui sont ensuite présentés au *Product and Pricing Committee* pour validation. Une étude de rentabilité a posteriori est réalisée dans les mois qui suivent le lancement du produit, puis des études de rentabilité annuelles sont menées pour s'assurer de l'adéquation de la tarification.

### Sensibilités

Sur le périmètre épargne, les hypothèses utilisées se basent sur une déviation à la hausse de 50% des taux de rachat, ainsi que sur une déviation à la hausse de 50% de la mortalité. Sur le périmètre prévoyance, une déviation de 10% des taux de décès, d'incapacité et de résiliations est appliquée.

Enfin, il convient également de noter que HSBC Assurances Vie n'effectue pas d'acceptation ou de transfert de risque *via* des véhicules de titrisation.

### C.1.2. Risques de dépenses

La compagnie est exposée au risque d'évolution des dépenses découlant essentiellement des frais de personnel, des frais de commissions aux intermédiaires de vente, du coût de l'informatique et du coût des



bâtiments occupés. Le risque de dépenses est donc le risque que les dépenses courantes de fonctionnement soient prépondérantes vis-à-vis du résultat généré par les activités d'assurances (résultat financier et chargements).

HSBC Assurances Vie n'est pas soumise à un risque d'augmentation des frais provenant d'autres postes que ceux listés ci-dessus. Le principal intermédiaire de vente étant le réseau de la banque HSBC, le risque de dérive non maîtrisée est limité. De plus, la compagnie n'opère qu'en France, où l'inflation est limitée.

---

### C.1.3. Risque de rachat

Le risque de rachat correspond au risque résultant d'une modification du comportement des assurés en matière de rachat de contrat.

Le risque de rachat, auquel la compagnie est plus sensible, implique trois causes potentielles de pertes :

- un potentiel défaut de rentabilisation des coûts d'acquisition des contrats si ceux-ci ne restent pas en portefeuille aussi longtemps que prévu lors de la tarification des produits d'épargne ;
- le manque à gagner sur les produits financiers et chargements à prélever dans le futur sur les contrats ayant été rachetés ;
- un lien important entre le risque ALM (actif-passif) et le risque de sorties anticipées, lesquelles peuvent conduire à forcer la compagnie à vendre des actifs avant leur terme (choisi en fonction des prévisions de sortie) et donc potentiellement en moins-values. Des réalisations de moins-values entraînent en premier lieu une dégradation du rendement servi, en second lieu un risque de perte pour la compagnie.

Ce risque de rachat est parfois lié à la compétitivité du rendement servi aux clients par rapport à des investissements concurrents (autres produits d'épargne ou investissement immobilier).

---

### C.1.4. Risques liés à la souscription en santé

Les différents risques liés à la souscription en santé sont les suivants :

- risque de morbidité (invalidité) : risque de perte technique lié à une forte augmentation des prestations consécutive à une hausse du nombre d'assurés en état d'incapacité/invalidité ou à une recrudescence de la sinistralité sur des assurés ayant des mensualités de remboursement importantes ;
- risque de mortalité : risque de perte technique lié à une sinistralité du portefeuille plus importante qu'estimée initialement (due à une fréquence ou une intensité de la sinistralité dégradée) ;

- risque de catastrophe : risque de surmortalité/morbidité instantanée lié à un événement catastrophique.

Les risques liés à la prévoyance sont principalement gérés grâce au plan de réassurance mis en place par HSBC Assurances Vie.

Le plan de réassurance, révisé annuellement et validé par le Conseil d'Administration, décrit la stratégie de réassurance mise en place après l'estimation du besoin en réassurance. Trois besoins de couverture identifiés sont traités en réassurance proportionnelle :

- les risques aggravés pour la branche emprunteurs ;
- le risque de décès pour les branches emprunteurs et temporaire décès ;
- le risque d'incapacité pour la branche emprunteurs.

Les risques de catastrophe, y compris de pandémie, sont gérés à l'aide de traités non proportionnels. L'optimisation de la couverture est contrôlée par un prestataire.

A chaque lancement de produit, lors de sa révision et au moins une fois par an, la Direction de l'Actuariat estime les besoins en réassurance en se conformant aux règles de concentration des risques du Groupe.

Par ailleurs, le risque de défaut du réassureur est évalué au niveau de risque de contrepartie.

---

## C.2. Risque de marché

### C.2.1. Introduction

Le risque de marché, auquel HSBC Assurances Vie est exposée à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif, regroupe les différents risques d'évolution défavorable des marchés financiers.

HSBC Assurances Vie assure la gestion administrative et comptable de ses portefeuilles financiers ainsi que la gestion financière avec la détermination de l'allocation stratégique et tactique. La compagnie a confié les interventions sur les marchés financiers à HSBC Global Asset Management pour la gestion obligataire "vanille" (obligations de type classique) et pour la gestion action en direct, et cela en son nom et pour son compte selon les modalités et les conditions définies dans les mandats de gestion signés. HSBC Assurances Vie assume par ailleurs directement les décisions d'investissement sur les autres actifs (souscription de fonds d'investissement, *Private Equity*, infrastructures, immobilier, titres structurés et couvertures des risques de marché).

### Exposition globale aux risques de marché

Le principal risque lié aux marchés financiers est le risque que les investissements de la compagnie ne soient pas suffisants pour faire face aux engagements adossés

## Section C : Profil de risque (suite)

aux différents contrats d'assurance et à la demande des assurés en termes de rendement.

Les risques de marché auxquels sont exposés les portefeuilles de HSBC Assurances Vie ont plusieurs origines :

- fluctuation des taux d'intérêt ;
- hausse des *spreads* de crédit des actifs obligataires ;
- baisse du marché action ;
- baisse du marché immobilier.

En lien avec son portefeuille et le niveau de risque inhérent à chaque classe d'actif (comme indiqué dans la formule standard), HSBC Assurances Vie est principalement exposée au risque de *spread*, au risque de taux, au risque action et au risque immobilier.

Chacun de ces quatre risques sera développé plus en aval du rapport afin de mettre en lumière l'exposition et les méthodes de gestion et d'atténuation du risque.

Par ailleurs, le passif de HSBC Assurances Vie contient des options et garanties intégrées dans les contrats d'épargne commercialisés. Les actifs financiers sont susceptibles d'enregistrer des variations importantes ou définitives de moins-values latentes en cas de cession anticipée.

Enfin, il est important de noter que HSBC Assurances Vie n'est pas soumise au risque de change en raison d'une politique d'investissement tournée exclusivement vers des actifs libellés en euro.

### Concentration du risque de marché

Le portefeuille d'investissements est diversifié afin d'éviter des pertes significatives. HSBC Assurances Vie est soumise au risque de concentration de ses produits financiers en fonction des :

- émetteurs ;
- *ratings* ;
- zones géographiques ;
- secteurs d'activité.

L'exposition de HSBC Assurances Vie aux fluctuations de taux d'intérêts est concentrée au sein de son portefeuille de contrats ayant des garanties de taux ou des garanties de capital. De plus, les fluctuations de valeurs dues aux taux d'intérêts sont partiellement

atténuées par les fluctuations de valeurs contraires des provisions techniques. La compagnie effectue un suivi de son exposition à travers une revue périodique de sa stratégie actif-passif.

### Techniques de gestion ou réduction des risques communes à l'ensemble des risques de marché

L'exposition aux risques de marché reflète la prudence de HSBC Assurances Vie dans sa stratégie d'investissement. Cette dernière est définie de manière à limiter les risques, notamment grâce à l'utilisation de produits dérivés réduisant l'impact des fluctuations des taux mais aussi à la prépondérance des titres obligataires présentant une qualité de crédit élevée, et cela au détriment des titres à plus forts rendements. Ces choix stratégiques mettent en lumière la faible appétence pour le risque de la compagnie en termes de risque de crédit.

HSBC Assurances Vie a mis en place un suivi régulier des risques de marché. Des limites strictes sont ainsi imposées aux gestionnaires d'actifs au sein de leurs mandats. De même, la compagnie gère ses actifs de manière à atteindre un taux de rendement compétitif en respectant des contraintes en termes de risque mais aussi des limites sur la liquidité des actifs, sur leur qualité de crédit et sur l'adéquation actif-passif.

### Sensibilités aux risques

HSBC Assurances Vie effectue des tests de résistance et des analyses de scénarios afin de déterminer la sensibilité de la compagnie au risque de marché. Elle effectue des chocs spécifiques aux risques de taux, au risque action et au risque de *spread* ; l'*Ultimate Forward Rate*<sup>2</sup> et les hypothèses sous-jacentes aux calculs du *Volatility Adjustment*<sup>3</sup> sont également intégrés.

#### C.2.2. Risque de *spread*

##### Nature du risque

HSBC Assurances Vie détient des titres de dette émis par des tiers et est exposée à l'évolution de la qualité de crédit de ses émetteurs. Certains émetteurs peuvent en effet faillir pour rembourser le capital et les intérêts dus aux échéances prévues.

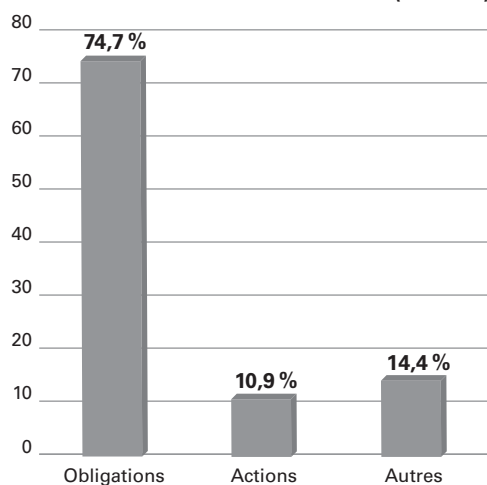
##### Exposition au risque de *spread*

HSBC Assurances Vie a fait le choix d'investir une part importante de ses actifs dans les titres obligataires. La répartition de l'exposition de la compagnie en fonction des actifs illustre cette prépondérance :

<sup>2</sup> Taux à terme ultime (ou à très long terme).

<sup>3</sup> Mesure autorisée par l'ACPR permettant d'appliquer une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer le best estimate.

#### Allocation d'actifs au 31 décembre 2016 (hors UC)



Enfin, il convient de rappeler que, dans l'évaluation du risque de *spread* pour le calcul du SCR, la probabilité de défaut des Etats membres de l'Union européenne et de leurs banques centrales et certaines institutions internationales est fixée à zéro par la réglementation.

#### Techniques de gestion ou de réduction du risque de *spread*

HSBC Assurances Vie, du fait de l'importance de son exposition au risque de *spread*, a mis en place les techniques d'atténuation et de gestion du risque suivantes :

- l'investissement dans des obligations avec une qualité de crédit importante, la cible de *rating* moyen de portefeuille étant de A :

##### Répartition des obligations par notation

|             |         |
|-------------|---------|
| AAA .....   | 15,90 % |
| AA .....    | 40,80 % |
| A .....     | 26,10 % |
| BBB .....   | 15,70 % |
| < BBB ..... | 1,50 %  |

- la sélection d'obligations d'Etats majoritairement de l'Union européenne (à plus de 80%) couvertes par des dérivés de taux ;
- une sélection attentive des émetteurs.

#### Sensibilités

HSBC Assurances Vie produit des sensibilités afin de quantifier l'impact de l'augmentation de 100 bps du *spread* de taux.

#### C.2.3. Risque de taux

##### Nature du risque

Le risque de taux est le risque de pertes consécutif aux fluctuations des taux d'intérêt.

##### Exposition au risque

HSBC Assurances Vie est sensible aux fluctuations suivantes des taux :

- risque de hausse des taux : la compagnie a mis en place des couvertures qui permettent de limiter les causes de pertes suivantes :
- en cas de hausse rapide des taux : pertes liées à une vague de rachats déclenchée par des taux de participation aux bénéfices servis inférieurs aux marchés financiers, notamment du fait de l'inertie du portefeuille obligataire,
- fluctuation des valeurs de marché des actifs obligataires et des *best estimates* consécutive à une hausse des taux.
- risque de baisse des taux : risque, pour la compagnie, de ne plus pouvoir honorer une partie des engagements pris envers ses assurés en raison d'un rendement à l'actif insuffisant.

##### Techniques de gestion ou de réduction du risque de taux

Les fluctuations de valeurs dues aux taux d'intérêts sont partiellement atténuées par les fluctuations de valeurs contraires des provisions techniques. La compagnie effectue un suivi de son exposition à travers une revue périodique de sa stratégie actif-passif.

## Section C : Profil de risque (suite)

Par ailleurs, la compagnie a mis en place les techniques d'atténuation suivantes :

- politique de taux servi permettant de limiter les impacts de fluctuation de taux sur les passifs de HSBC Assurances Vie ;
- revue périodique de ses positions en termes d'actifs et de passifs ;
- respect de certaines limites comme, par exemple, pour faire face à la durée longue des passifs ;
- souscription de produits dérivés afin de se protéger contre l'augmentation ou la baisse des taux.

### Sensibilités

HSBC Assurances Vie produit des sensibilités afin de quantifier l'impact du stress lié à la diminution et l'augmentation des taux d'intérêts. Les sensibilités ont porté sur l'augmentation à la hausse ou à la baisse de 100 bps du taux sans risque.

#### C.2.4. Risque action

##### Nature du risque

HSBC Assurances Vie, comme investisseur dans des actions cotées ou OPCVM Actions, est exposée à une possible baisse de la valeur des actions qu'elle détient.

##### Exposition au risque

La proportion des actions, en termes de montant dans le bilan de HSBC Assurances Vie, est relativement faible par rapport aux obligations. Cependant, la contribution au SCR du risque action est significative.

HSBC Assurances Vie est sensible à la baisse des actions puisque le portefeuille de la compagnie contient des supports avec participation aux bénéfices discrétionnaire (risque de moins-values latentes et du provisionnement associé pour servir la PB) et des supports en unités de compte (risque de baisse des chargements sur encours prélevé avec des frais constants).

##### Techniques de gestion ou de réduction du risque action

Afin de limiter l'impact du risque action, HSBC Assurances Vie a mis en place les techniques de gestion et d'atténuation du risque suivantes :

- l'établissement et le suivi d'une politique d'investissement destinée à limiter l'exposition de HSBC Assurances Vie à ces différents risques au moment d'acheter ces actifs (allocation stratégique) ;
- l'achat de produits dérivés destinés à couvrir HSBC Assurances Vie contre une baisse des marchés actions.

### Sensibilités

HSBC Assurances Vie produit des sensibilités afin de quantifier l'impact du stress lié à la diminution et l'augmentation des marchés action. Les tests de sensibilité ont porté sur une diminution de la valeur des actions de 10% et de 40%.

#### C.2.5. Risque immobilier

##### Nature du risque

La compagnie a fait le choix d'investir dans des immeubles car ils assurent un rendement récurrent et relativement élevé dans l'environnement actuel de taux bas. Cependant, HSBC Assurances Vie est exposée à une baisse éventuelle du prix des immeubles de placement qu'elle détient, au non-paiement des loyers ainsi qu'aux catastrophes naturelles sur ses biens.

##### Exposition au risque et concentration

HSBC Assurances Vie a concentré ses investissements sur les immeubles de bureau dans Paris intra-muros et proche banlieue.

Afin de limiter cette exposition aux risques, HSBC Assurances Vie a fait le choix d'investir dans des biens de qualité et de mettre en place une politique de diversification des biens.

##### Techniques de gestion ou de réduction du risque immobilier

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de biens immobiliers, HSBC Assurances Vie s'est fixé des critères de qualité élevée :

- des locataires de qualité, dont la solvabilité et les caractéristiques sont examinées minutieusement ;
- des baux fermes et de longue durée ;
- des immeubles neufs ou récents.

Ces critères permettent de limiter l'exposition au risque de non-paiement des loyers, de vacance des biens ou de détérioration rapide des immeubles.

De plus, l'année 2016 a marqué la mise en place d'une politique de diversification des biens basée sur trois critères :

- géographique ;
- type d'actif ;
- investissements par l'intermédiaire de fonds.

Cette nouvelle stratégie va donc permettre d'ajouter une nouvelle strate de gestion et de réduction du risque immobilier.

### C.3. Risque de liquidité

---

#### C.3.1. Nature du risque

HSBC Assurances Vie est soumise au risque de liquidité, c'est-à-dire au risque de ne pas pouvoir satisfaire ses engagements ou de le faire mais à un coût excessif, par manque de ressources financières disponibles. Ce risque est lié aux investissements réalisés sur les marchés financiers qui peuvent ne pas correspondre aux besoins de liquidité liés aux engagements détenus par HSBC Assurances Vie.

Le risque de liquidité auquel est soumis HSBC Assurances Vie présente deux composantes :

- le risque que les actifs détenus par HSBC Assurances Vie soient illiquides et qu'ils ne permettent pas de faire face aux engagements de la compagnie, obligeant ainsi à céder des actifs en moins-value latente et ainsi constater une perte ;
- le risque d'une demande de remboursements massive due à des rachats, arbitrages ou décès plus importants qu'anticipé, obligeant HSBC Assurances Vie à céder des actifs en moins-value latente et entraînant une perte financière.

---

#### C.3.2. Exposition

Dans le contexte actuel, le principal risque de liquidité pour HSBC Assurances Vie est lié à une hausse soudaine et importante des taux d'intérêts. Les investissements de la compagnie étant en majorité composés d'obligations, un décalage se produirait en cas de hausse des taux entre les taux spot et le rendement obligataire du portefeuille de la compagnie (les anciennes obligations servant toujours des taux bas et il est nécessaire d'attendre leur maturité pour réinvestir). Ce décalage risque d'influer sur le comportement des assurés qui pourraient racheter leur contrat ou effectuer des arbitrages significatifs vers des supports en unités de compte. Cette décollecte entraînerait un besoin de liquidité pour la compagnie, l'obligeant à vendre ses actifs obligataires (en moins-values latentes en raison de la hausse des taux) et causant une perte financière.

Le niveau de hausse des taux annulant les plus-values latentes du portefeuille obligataire est un indicateur suivi trimestriellement dans un comité dédié.

Le risque de liquidité est mesuré par trois types d'indicateurs :

- des indicateurs du niveau de liquidité des actifs détenus par HSBC Assurances Vie : pourcentage d'obligations souveraines ou d'agences publiques notées AA/AAA, allocation des liquidités dans le portefeuille, suivi des actifs "repo"<sup>4</sup> et des produits structurés avec lettre de liquidité ;
- des indicateurs liés au risque de décollecte : ces indicateurs (taux de rachats, taux d'intérêts, arbitrages, gap de duration actif/passif, etc.) sont suivis grâce à l'instauration de seuils d'alerte ;
- des *stress tests* de liquidité effectués trimestriellement afin de mesurer la capacité de HSBC Assurances Vie à générer des liquidités en quantité et en temps voulu. L'horizon de ces *stress tests* est d'une année.

Par ailleurs, le risque de concentration lié à la liquidité est principalement dû à la concentration sur les actifs détaillée dans la Section C.2.1.

---

#### C.3.3. Atténuation du risque de liquidité

Le *Liquidity Contingency Plan* fournit un cadre à la gestion du risque de liquidité. Il définit notamment les indicateurs et les seuils d'alerte associés, ainsi que les actions à mener en cas de crise de liquidité. Les mécanismes d'atténuation du risque de liquidité mis en place par HSBC Assurances Vie prennent les formes suivantes :

- suivi régulier du risque de liquidité, *via* notamment les indicateurs chiffrés ;
- politique d'investissement destinée à limiter le risque de liquidité des actifs.

Le suivi du risque de liquidité est réalisé à une fréquence au moins annuelle tandis que les indicateurs présentés dans la Section C.3.1 sont suivis de manière hebdomadaire (en dehors du gap de duration qui est suivi trimestriellement).

<sup>4</sup> Repo est la contraction de "Sale and Repurchase Agreement", traduit par "pension livrée" en français cela désigne un contrat par lequel un investisseur institutionnel ou une entreprise peut échanger, pour une durée déterminée, ses liquidités contre des titres financiers.

## Section C : Profil de risque (suite)

### C.4. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque qu'un client ou qu'une contrepartie soit incapable d'honorer ses engagements vis-à-vis de HSBC Assurances Vie.

#### C.4.1. Exposition

HSBC Assurances Vie est exposée au risque de contrepartie *via* la détention des actifs suivants :

- produits dérivés : risque de défaut des émetteurs ;
- provisions techniques cédées aux réassureurs : risque de défaut des réassureurs ;
- créances : risque de contrepartie vis-à-vis des clients ;
- comptes de dépôts : risque de défaut des banques.

HSBC Assurances Vie est principalement exposée au risque de défaut des banques.

Enfin, il convient de noter que le risque de défaut d'une contrepartie est d'une nature similaire au risque de *spread* présenté en partie C.2.2.

#### C.4.2. Atténuation des risques

La politique de gestion du risque de crédit de HSBC Assurances Vie intègre des garde-fous et des processus d'atténuation stricte des risques ; processus pouvant être matérialisés par :

- une sélection stricte des réassureurs dont le *rating* est revu annuellement dans le cadre du renouvellement des traités de réassurance ;
- des limites sur l'exposition sur une seule contrepartie, sur un groupe de contreparties, par zone géographique et par secteur d'activité ;
- des limites strictes imposées aux gestionnaires d'actifs au sein de leurs mandats ;
- une revue trimestrielle de l'exposition au risque de contrepartie du portefeuille d'investissement par le Comité des Investissements.

### C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes qui résulte d'une inadéquation ou d'une défaillance d'un processus, d'une personne ou d'un système ou d'un événement externe. Le risque opérationnel inclut donc le risque de fraude interne ou externe, les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris des événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance.

#### C.5.1. Exposition

HSBC Assurances Vie est exposée aux risques opérationnels suivants :

- le risque d'erreur ;
- le risque de fraude ;
- le risque de non-conformité aux lois et règlements internes ou externes à l'entreprise ;
- le risque juridique d'erreur dans la rédaction des documents contractuels ;
- le risque de défaillance informatique ;
- le risque lié à la sécurité de l'information ;
- le risque lié à l'externalisation (défaillance du prestataire, erreurs de saisie, fraudes, risque de dépendance, etc.).

HSBC Assurances Vie effectue sa propre évaluation des risques grâce à la mise en place de scénarios qualifiés par le métier afin de mesurer l'impact financier, client, réputationnel, et réglementaire des risques ainsi que leur occurrence. Cette évaluation, matérialisée par une cartographie des risques opérationnels et des contrôles (RCA), sert à définir le plan de contrôle.

#### C.5.2. Atténuation des risques

La gestion du risque opérationnel de HSBC Assurances Vie permet de définir, classer et identifier les processus et méthodes permettant de gérer les risques auxquels l'entreprise fait face. Son objectif est d'identifier, de quantifier, de gérer, en minimisant les événements inattendus, et d'effectuer un *reporting* des risques opérationnels. Une partie du capital économique est ainsi allouée au risque opérationnel pour un suivi actif des risques associés. Ce processus de gestion des risques est défini pour s'assurer du respect des normes réglementaires et des exigences du Groupe.

Alors que le Conseil d'Administration est en charge de l'approbation globale des politiques de risques opérationnels ; l'identification, la quantification, la gestion et le *reporting* des risques opérationnels sont traités par les deux lignes de défense comprenant les équipes opérationnelles, le management et des comités.

Les principaux mécanismes d'atténuation des risques opérationnels sont les suivants :

- la documentation des procédures et le suivi des incidents dans une base : un système informatique dédié centralise l'enregistrement des données historiques en lien avec le risque opérationnel ainsi que la cartographie des risques et des contrôles clés associés pour chaque processus. Les risques opérationnels

sont identifiés, classés et enregistrés dans cet outil de *reporting* qui est mis à jour annuellement ou lorsque tout changement matériel concernant les risques opérationnels est effectué ;

- la réalisation d’un plan de contrôle en corrélation avec la cartographie des risques opérationnels et des contrôles ;
- le suivi des risques opérationnels grâce à leur intégration dans l’appétit au risque de HSBC Assurances Vie et à l’utilisation d’un indicateur spécifique qui permet de mesurer les risques de pertes opérationnelles chaque trimestre et ainsi d’assurer que les contrôles en place maintiennent les erreurs opérationnelles à un niveau acceptable ;
- la politique stricte de gestion des prestataires notamment grâce à un dispositif d’appel d’offres, une contractualisation conforme à la réglementation ainsi que l’encadrement du suivi de la prestation ;
- l’action des équipes *Financial Crime Compliance* et *Regulatory Compliance* visant à atténuer le risque de non-conformité ; et dont une des missions est d’accompagner les équipes opérationnelles et d’effectuer une veille réglementaire ;
- le suivi des risques liés à la sécurité informatique ;
- l’existence de plans de continuité de l’activité, et de rétablissement, mis à jour régulièrement.

## C.6. Autres risques importants

HSBC Assurances Vie, du fait de son activité, est également sensible à des risques qui ne sont pas intégrés dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis. Ainsi, le risque de réputation et les risques émergents sont importants pour la compagnie ; ils seront donc détaillés au titre des “autres risques importants”.

### C.6.1. Risque de réputation

#### Nature du risque et exposition

Le risque de réputation est défini comme l’incapacité à répondre aux attentes des parties prenantes à la suite d’un événement, d’un comportement, d’une action ou inaction, par HSBC Assurances Vie, ses employés ou par ceux avec qui la compagnie est associée, pouvant induire une vision négative de HSBC. La concrétisation du risque de réputation peut entraîner des conséquences financières, non financières et une perte de confiance.

Les risques matériels de réputation auxquels l’entreprise est exposée comprennent principalement :

- le risque de ne pas atteindre les attentes raisonnables des clients ;
- le risque de commercialisation inadaptée, relatif à l’absence de transparence de l’information au moment de la promotion d’un produit ou d’un service ou à l’absence de conseil approprié aux clients pour un produit ou un service ;
- le risque client donnant lieu potentiellement à l’exposition du Groupe au blanchiment, au financement du terrorisme et aux pratiques non conformes vis-à-vis des personnes ou des entreprises politiquement exposées ;
- le risque de non-respect des réglementations et du code de déontologie, c’est-à-dire la non-conformité aux exigences législatives et réglementaires ou au code de déontologie adopté par le Groupe HSBC ;
- le risque lié à l’inexactitude et au caractère non exhaustif des informations financières ;
- le risque de fraude, de corruption ;
- le risque en matière de développement durable.

#### Méthode de gestion et d’atténuation du risque de réputation

L’impact réputationnel est inclus dans la matrice d’évaluation des risques opérationnels. Il est identifié et suivi par les opérationnels afin de s’assurer que les risques sont efficacement contrôlés en toutes circonstances. De plus, les équipes *Financial Crime Compliance* (en ce qui concerne la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme) et *Regulatory Compliance* (en ce qui concerne le non-respect des exigences réglementaires, notamment en termes de protection de la clientèle) assurent, par leur fonction de conseil et d’accompagnement, la bonne maîtrise du risque de réputation par les équipes opérationnelles. En fonction de cas spécifiques, les conseils et les directives sont apportés par les fonctions concernées afin de minimiser l’impact (Juridique, Communications, Relations investisseurs, Développement durable Groupe, Ressources humaines, etc.). Les indicateurs de risque de réputation sont suivis de manière régulière lors du *Risk Management Committee*.

## Section C : Profil de risque (suite)

### C.6.2. Risques émergents

#### Nature du risque et exposition

On entend par le terme “risques émergents” des risques en cours de développement ou dont le développement est probable et dont les effets sont soumis à de fortes incertitudes. Cette incertitude provient à la fois d’un manque de données historiques, mais également de changements macroéconomiques, sociopolitiques ou réglementaires susceptibles de produire des effets de rupture ou de transformation des risques. Ces risques peuvent donc toucher n’importe lequel des domaines listés précédemment. Parmi ceux considérés par HSBC Assurances Vie, on peut notamment lister :

- la diminution de l’*Ultimate Forward Rate* : l’impact d’un tel scénario a été évalué lors des *stress-tests* demandés par l’EIOPA (scénario “*Low for long*”);
- la persistance de l’environnement de taux bas et notamment la présence de taux d’intérêt négatifs ;
- la sortie éventuelle de cet environnement de taux bas, selon qu’elle adienne de manière lisse ou brutale ;
- les évolutions législatives ;
- la possibilité pour les assurés de résilier annuellement leur contrat emprunteur, ce qui pourrait induire une plus forte volatilité dans l’activité emprunteur.

#### Méthode de gestion et d’atténuation du risque de réputation

Les risques émergents sont suivis de manière régulière lors des *Risk Management Meetings*. Dans le cadre de ce suivi, un certain nombre d’analyses ont été produites afin d’estimer la capacité de résilience de HSBC Assurances Vie en cas de la réalisation d’un de ces risques et les mesures à prendre le cas échéant :

- la gestion du risque lié aux taux bas et négatifs se traduit par la mise en place de diverses mesures comme la diversification du portefeuille d’actifs de HSBC Assurances Vie et la recherche de rendements en dehors des actifs obligataires : les parts d’actions, d’immobilier et de *private equity* ont été renforcées (bien que limitées du fait du risque associé) ;
- HSBC Assurances Vie a lancé des projets pour adapter sa gamme de produits et sa politique commerciale.



## Section D : Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs de HSBC Assurances Vie concourt à la détermination du SCR et des fonds propres éligibles pour les couvrir. Ces éléments sont détaillés dans la partie E du rapport.

La valorisation du bilan prudentiel Solvabilité 2 s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient principalement en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché. En termes de valorisation des actifs et des passifs, on substitue donc une méthode de "juste valeur" à la méthode de "coût historique" applicable en normes comptables françaises.

La directive Solvabilité 2 précise que les provisions techniques sont évaluées de façon cohérente avec le marché, et correspondent au montant d'actif qu'un tiers exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur. Les provisions sont donc calculées comme la somme du *best estimate* des flux futurs ("*Best Estimate*") et de la marge de risque ("*Risk Margin*"). Le *best estimate* des engagements adossé à une marge de risque remplace donc l'estimation suffisante prônée en normes comptables françaises.

Malgré les différences inhérentes à chaque poste du passif ou de l'actif, les méthodes de valorisation définies par la directive Solvabilité 2 sont de trois types :

- montant des actifs ou passifs échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché ;
- montant des actifs ou passifs similaires échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché ;
- si aucun prix de marché n'est disponible, la valorisation des actifs ou passifs pourra se faire sur la base d'un modèle utilisant des valeurs alternatives obtenues en se fondant autant que possible sur des données de marché.

HSBC Assurances Vie utilise donc ces méthodes pour valoriser les postes de son bilan prudentiel Solvabilité 2 ; ces méthodes seront décrites au sein des parties D.1, D.2 et D.3 portant sur l'actif, les provisions techniques et les autres passifs.

La partie D4 rappelle les principaux postes pour lesquels des méthodes de valorisation alternatives à la valeur déterminée sur un marché actif sont utilisées.

**Section D : Valorisation à des fins de solvabilité** (suite)**D.1. Actifs**

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie d'actifs, les valorisations Solvabilité 2, celles en application des normes comptables françaises et enfin l'écart constaté entre ces deux méthodes.

| <i>(en millions d'euros)</i>   | Valeur<br>Solvabilité 2<br>31.12.2016 | Normes<br>comptables<br>françaises<br>31.12.2016 | Ecart valeur S2<br>et normes<br>comptables<br>françaises |
|--|---------------------------------------|--|--|
| Frais d'acquisition différés . . . . .   | 0,00                                  | 0,42   | (0,42)   |
| Immobilisations incorporelles . . . . .  | 0,00                                  | 0,14   | (0,14)   |
| Actifs d'impôts différés . . . . .   | 7,66                                  | 0,00   | 7,66   |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation<br>de contrats en UC et indexés) . . . . . | 18 778,11                             | 17 206,37  | 1 571,74   |
| <b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) . .</b>                            | <b>573,94</b>                         | <b>495,93</b>                                    | <b>78,01</b>   |
| <b>Actions . . . . .</b>   | <b>202,49</b>                         | <b>199,26</b>                                    | <b>3,23</b>  |
| Actions – cotées . . . . .   | 202,49                                | 199,26   | 3,23   |
| Actions – non cotées . . . . .   | 0,00                                  | 0,00   | 0,00   |
| <b>Obligations . . . . .</b>   | <b>15 087,26</b>                      | <b>13 484,54</b>                                 | <b>1 602,72</b>  |
| Obligations d'Etat . . . . .   | 6 226,19                              | 5 246,45   | 979,74   |
| Obligations d'entreprise . . . . .   | 6 057,12                              | 5 516,41   | 540,71   |
| Titres structurés . . . . .  | 2 803,96                              | 2 721,69   | 82,27  |
| <b>Organismes de placement collectif . . . . .</b>   | <b>2 752,27</b>                       | <b>2 816,21</b>                                  | <b>(63,94)</b>   |
| <b>Produits dérivés . . . . .</b>  | <b>162,14</b>                         | <b>210,43</b>                                    | <b>(48,29)</b>   |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte<br>et indexés . . . . .               | 3 362,53                              | 3 362,53   | 0,00   |
| Prêts et prêts hypothécaires . . . . .   | 0,00                                  | 80,46  | (80,46)  |
| Avances sur police . . . . .   | 0,00                                  | 80,46  | (80,46)  |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance . .                                 | 0,00                                  | 1,84   | (1,84)   |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés. . . .                              | 0,00                                  | 1,84   | (1,84)   |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants<br>à recevoir d'intermédiaires . . . . .    | 24,68                                 | 26,33  | (1,65)   |
| Créances nées d'opérations de réassurance . . . . .  | 1,89                                  | 0,40   | 1,49   |
| Autres créances (hors assurance) . . . . .   | 19,45                                 | 38,67  | (19,22)  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie . . . . .  | 376,33                                | 358,97   | 17,36  |
| <b>Total de l'actif . . . . .</b>  | <b>22 570,66</b>                      | <b>21 076,14</b>                                 | <b>1 494,52</b>  |

Les principaux postes de l'actif du bilan, en termes de montant, sont les suivants :

- placements autres qu'unités de compte ou indexés :
  - obligations souveraines et d'entreprises,
  - fonds d'investissement,
  - immobilier,
  - actions ;
- placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés.

Afin de faciliter la lecture et d'aborder uniquement les éléments significatifs du bilan, les méthodes de valorisation de ces postes de l'actif seront décrites ci-après.

Par ailleurs, les impôts différés actif seront également présentés.

**D.1.1. Placements (autres qu'unités de compte ou indexés)**

Les placements sont valorisés à la juste valeur, aux prix des transactions constatés sur un marché actif, si ces derniers sont disponibles. Le marché est considéré

comme actif si des cours présentant une dispersion limitée peuvent être obtenus aisément et régulièrement auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un service de cotation ou d'autres sources externes et qu'ils reflètent des transactions réelles. En pratique, HSBC Assurances Vie utilise le dernier cours coté connu ; ce dernier est obtenu auprès d'un fournisseur de données financières.

Les actifs dont la valorisation n'est pas déductible, d'un marché actif sont évalués sur la base de techniques alternatives de valorisation. Elles intègrent une part de jugement, liée aux choix des méthodes et des hypothèses retenues, même si les données observables sont toujours privilégiées.

Compte tenu de la qualité de son portefeuille, HSBC Assurances Vie considère que l'essentiel de ses placements ne présente pas d'incertitudes significatives.

L'écart constaté entre le bilan Solvabilité 2 et le bilan normes comptables françaises correspond au montant des plus ou moins-values latentes, les placements étant évalués au coût amorti net d'éventuelles dépréciations en normes françaises.

#### **D.1.1.1. Obligations souveraines et d'entreprises**

Les obligations souveraines regroupent les obligations et les titres de créance négociables émis ou garantis par :

- des autorités publiques ;
- des administrations centrales ;
- des institutions publiques supranationales ;
- des administrations régionales ou municipales.

Les obligations de sociétés sont constituées des obligations et titres de créances négociables ainsi que les titres participatifs et subordonnés émis par des entreprises.

Dans le bilan Solvabilité 2, les obligations sont valorisées à la juste valeur grâce au cours communiqué par le fournisseur de données financières. Ce dernier correspond aux moyennes des différentes contributions.

Pour les produits structurés, HSBC Assurances Vie utilise des cours publiés ou calculés par des contreparties externes avec prise en compte d'une double valorisation indépendante.

En normes comptables françaises, les obligations sont comptabilisées sur la base du prix d'achat, ajusté de surcotes et décotes, amorties sur la durée du titre et d'éventuelles dépréciations en cas de difficultés financières de l'émetteur.

#### **D.1.1.2. Fonds d'investissement**

Les fonds d'investissement regroupent l'ensemble des organismes dont l'objectif est le placement collectif en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs.

Il faut distinguer plusieurs types de fonds d'investissements :

- les fonds d'investissement immobiliers : pour ces fonds, HSBC Assurances Vie reçoit du gestionnaire un rapport de gestion audité, incluant la valeur de réalisation du fonds. Elle fait office de juste valeur et est actualisée sur une périodicité annuelle ;
- les fonds *private equity* ou fonds infrastructure (en actions ou dette) : les valeurs liquidatives sont reçues des gestionnaires soit une fois par an, soit chaque semestre ;
- les autres fonds (fonds actions, fonds obligataires...) : HSBC Assurances Vie peut consulter directement les données de référence (valeurs liquidatives officielles publiées) sur le site du fournisseur des informations cotées que le gestionnaire d'actifs utilise.

En normes comptables françaises, les parts de fonds sont comptabilisées au prix d'achat, ajusté d'éventuelles dépréciations.

#### **D.1.1.3. Immobilier (autre que pour usage propre)**

Les immeubles de placement que détient HSBC Assurances Vie ont les caractéristiques suivantes :

- immeubles de bureaux ;
- situés à Paris ou proche banlieue ;
- respectant les normes environnementales les plus élevées (notamment BBC et HQE) ;
- si possible mono-locataires ;
- dotés de baux de long terme.

Les immeubles de placement et les parts de SCI sont comptabilisés en juste valeur grâce à un rapport de gestion audité incluant la valorisation du bien détenu en direct, reçu une fois par an. Cette méthode de valorisation alternative sera par ailleurs détaillée en partie D.4.

En normes comptables françaises, ces actifs sont valorisés au coût historique, corrigé des amortissements et d'éventuelles dépréciations.

#### **D.1.1.4. Actions**

Les actions et les OPCVM actions sont valorisées au dernier cours coté. Les derniers cours cotés du mois sont transmis par un fournisseur de données financières à HSBC Assurances Vie.

En normes comptables françaises, les actions sont valorisées au coût historique, corrigé des amortissements et des dépréciations.

## Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

### D.1.2. Placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés

Les placements en représentation de contrats UC ou indexés correspondent, dans le portefeuille HSBC Assurances Vie, à des OPCVM, des actions ou des EMTN.

Ces actifs sont valorisés selon les cas de figure ci-dessous :

- au cours coté sur un marché actif et à la cotation mensuelle extraite : pour les actions et les OPCVM ;
- à la valeur de cotation d'un actif comparable, soit la valorisation du sous-jacent pour les EMTN.

En normes comptables françaises les placements en représentation de contrats UC sont également valorisés à la juste valeur.

### D.1.3. Impôts différés actifs

Le bilan économique est établi sur la base de valeurs de marché alors que les impôts versés sont calculés à partir du résultat comptable issu d'états financiers dont les postes sont pour l'essentiel en valeur historique. Les écarts d'évaluation enregistrés dans le bilan se traduiront pour l'organisme par des suppléments ou des déductions d'impôts probables dans l'avenir. Ces suppléments ou déductions dépendent des conditions économiques en date de valorisation. Ils sont à prendre en compte dans le bilan économique sous forme d'impôts différés.

En normes françaises, HSBC Assurances Vie n'ayant pas enregistré un déficit lors des années précédentes, elle n'a pas comptabilisé d'impôts différés au titre du report déficitaire imputables aux bénéfices de l'année 2016.

Les impôts différés sont présentés ici au vu des différences d'évaluation entre la norme Solvabilité 2 et les normes comptables françaises. En effet, il convient de noter qu'en 2016, HSBC Assurances Vie a comptabilisé un montant d'impôts différés actifs (7,6 millions EUR) et aucun impôt différé de passif.

Une étude, effectuée dans le cadre de l'ORSA, démontre la recouvrabilité des impôts différés actifs. La démonstration du caractère recouvrable des impôts différés actifs présents dans le bilan prudentiel de HSBC Assurances Vie a été faite sous l'hypothèse de continuité d'exploitation en mesurant l'impact (dans un cadre Solvabilité 2) sur les résultats futurs des éléments non présents dans le bilan Solvabilité 2. Ceci inclut :

- la prise en compte des éléments exclus de la frontière des contrats ;
- la production nouvelle dans le cadre du plan stratégique de HSBC Assurances Vie.

Par conséquent, le niveau d'IDA constaté au 31.12.2016 est recouvrable.

## D.2. Provisions techniques

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie de provisions techniques, les valorisations Solvabilité 2 au 31.12.2016. Il intègre également une comparaison entre la valorisation des provisions techniques en normes Solvabilité 2 et en normes comptables françaises au 31.12.2016.

| <i>(en millions d'euros)</i>  | Valeur<br>Solvabilité 2<br>au 31.12.2016 | Normes<br>comptables<br>françaises<br>31.12.2016 | Ecart entre S2<br>et normes<br>comptables<br>françaises |
|---|--|--|---|
| Provisions techniques vie (hors UC et indexés) .....                  | 17 980,23                                | 16 463,41  | 1 516,81  |
| <b>Provisions techniques santé (similaire à la vie) dont : .....</b>  | <b>39,97</b>                             | <b>2,29</b>                                      | <b>37,68</b>  |
| <i>Best estimate</i> .....  | 20,24                                    | na   | 20,24   |
| Marge de risque .....   | 19,73                                    | na   | 19,73   |
| <b>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) dont : .</b> | <b>17 940,26</b>                         | <b>16 461,13</b>                                 | <b>1 479,13</b>   |
| <i>Best estimate</i> .....  | 17 836,60                                | na   | 17 836,60   |
| Marge de risque .....   | 103,66                                   | na   | 103,66  |
| Provisions techniques UC et indexés .....                             | 3 368,73                                 | 3 365,14   | 3,59  |
| <i>Best estimate</i> .....  | 3 337,45                                 | na   | 3 337,45  |
| Marge de risque .....   | 31,28                                    | na   | 31,28   |
| Autres provisions techniques .....                                    | 0,00                                     | 19,77  | (19,77)   |
| <b>Total .....</b>  | <b>21 348,96</b>                         | <b>19 848,32</b>                                 | <b>1 500,63</b>   |

Concernant les différences entre les comptes en normes comptables françaises et les comptes Solvabilité 2, deux raisons principales expliquent l'écart de 1 500 millions EUR :

- l'incorporation dans les comptes Solvabilité 2 de tous les flux futurs vers les assurés, dont la participation aux bénéfices futurs (y compris discrétionnaire) que l'assureur incorporerait en moyenne dans les prestations, ainsi que les frais généraux, les commissions et le coût des options et garanties ;
- l'utilisation d'hypothèses généralement moyennes plutôt que prudentes.

---

#### D.2.1. Principe de valorisation des provisions techniques

Les provisions techniques constatent au passif du bilan les engagements réglementés de l'entreprise d'assurance vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats tout en intégrant les frais généraux et les commissions.

Sur les lignes d'activité "assurance avec participation aux bénéfices" et "unités de compte", les provisions techniques en normes comptables françaises et en Solvabilité 2 sont évaluées selon les principes suivants :

- en normes comptables françaises, les provisions mathématiques représentent une vision patrimoniale de l'engagement de la compagnie d'assurances envers ses assurés, aucun élément prospectif n'est intégré en dehors de certains risques spécifiques ;
- dans le référentiel Solvabilité 2, l'engagement de l'assureur envers ses assurés est évalué en intégrant les événements probables qui surviendront sur le portefeuille (versement de primes périodiques, rachats, prestations de décès, etc.), ainsi que les frais et commissions encourus pour la gestion des engagements d'assurance à la date de valorisation.

HSBC Assurances Vie applique une méthode d'évaluation classique autour des deux notions suivantes :

- la meilleure estimation (*best estimate*) : elle correspond à la moyenne pondérée par la probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent, des engagements de la compagnie d'assurances envers ses assurés. Des techniques actuarielles et statistiques permettent de calculer ces *best estimates* en intégrant des informations actualisées et crédibles, ainsi que des hypothèses réalistes ;
- la marge de risque (*risk margin*) : elle correspond au coût en capital lié à la détention des engagements au passif. C'est donc la valeur qu'il faut rajouter au *best estimate* afin de garantir que le montant des provisions soit équivalent au montant que les organismes d'assurance tiers demanderaient pour reprendre et honorer leurs engagements.

Sur le périmètre prévoyance des provisions techniques Solvabilité 2, les différences principales par rapport aux normes sociales françaises portent sur l'intégration des flux futurs de primes, sinistres, frais généraux, commissions et taxes.

---

#### D.2.2. Valorisation des provisions techniques

Le *best estimate* est calculé pour chaque ligne d'activité en estimant les flux futurs (ou *cash-flows*) à l'aide d'un modèle développé par HSBC Assurances Vie et complété par des ajustements réalisés en dehors du modèle.

Ce modèle prend également en compte les options et garanties des contrats :

- sur le périmètre épargne, les garanties liées aux engagements en Euros et UC sont modélisées avec un modèle actif-passif permettant de prendre en compte les interactions entre l'actif et le passif. Deux types d'option et garantie sont modélisés : les garanties de taux et les options de rachat. Ce modèle constitue la référence de l'ensemble des travaux de la gestion actif-passif de HSBC Assurances Vie (réalisation des *reportings* internes et externes, calcul des exigences réglementaires, *stress tests*, évaluation du besoin du capital économique) ;
- sur le périmètre prévoyance, sont modélisées avec un modèle de passif :
  - assurance des emprunteurs : les garanties liées au remboursement du capital restant dû en cas de décès d'un emprunteur, et, en option, les garanties liées à la prise en charge des mensualités en cas d'arrêt de travail prolongé,
  - assurance temporaire décès : les garanties liées au paiement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie de l'assuré.

##### D.2.2.1. Méthodes

###### *Frontière des contrats*

La frontière des contrats permet de définir si la reconduction du contrat, l'extension de la couverture d'assurance à une autre personne, l'allongement de la période d'assurance, l'élargissement de la couverture d'assurance ou la souscription de garanties complémentaires donne lieu à un nouveau contrat ou relève du contrat existant.

Les primes futures versées sont retenues dans le calcul du *best estimate* si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- existence d'un contrat d'assurance ;
- impossibilité pour l'assureur de s'opposer au paiement de la prime ;
- impossibilité pour l'assureur d'augmenter le montant de la prime (hormis inflation ou indexation) ;

## Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

- impossibilité de modifier les prestations qui seront versées à l'assuré.

### Flux de trésorerie

Les différents flux de trésorerie sont projetés afin d'évaluer des *best estimates*.

Pour les contrats épargne, l'horizon de projection des cash-flows a été calibré dans le cadre d'une étude interne jugeant la durée de projection utilisée comme suffisante pour que la valeur temps des options et garanties présentes au passif soit correctement estimée.

Pour les contrats prévoyance, l'extinction des polices au-delà de l'horizon de projection est caractérisée par :

- emprunteur : limite de durée des crédits à 30 ans ;
- temporaire décès : âge limite des polices à 75 ans, hypothèse d'extinction totale des polices au bout de 25 ans.

Les différents flux de passif pris en compte sont les suivants :

- pour les contrats d'épargne : primes périodiques, prestations de décès, flux de rachats totaux et partiels, flux de frais généraux et de commissions, et de participation aux bénéfices futurs ;
- pour les contrats de prévoyance : primes futures, prestations de décès, prestations liées à l'incapacité/invalidité, frais généraux et commissions, flux liés à la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance.

### D.2.2.2. Hypothèses utilisées pour calculer les *best estimates*

#### Scénarios économiques

HSBC Assurances Vie utilise des scénarios stochastiques pour la valorisation des options et garanties présentes dans les engagements vis-à-vis des contrats d'épargne.

Les modèles de diffusion des actifs proposés par l'outil sont adaptés à des projections sur le long terme en risque neutre.

En outre, le choix des modèles est cohérent avec la spécificité des actifs de HSBC Assurances Vie que cela soit en termes de marché des produits de taux, de marché actions ou de marché immobilier.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie a fait le choix d'utiliser le *Volatility Adjustment* (VA) grâce auquel le taux sans risque utilisé pour actualiser les provisions techniques contient un élément contra-cyclique destiné à limiter la volatilité d'une crise des *spreads* sur le passif. Le ratio de solvabilité avec VA est de 147,5% tandis qu'il est de 132,0% sans VA. De même, l'utilisation du VA a un impact de :

- + 38,9 millions EUR sur les fonds propres ;
- - 62,4 millions EUR sur les provisions techniques ;

- - 44,4 millions EUR sur le SCR.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie n'utilise pas le *matching adjustment*.

### Frais et commissions

Les frais pris en compte dans le modèle de HSBC Assurances Vie couvrent le périmètre suivant :

- les frais de gestion de courtier calculés sur l'activité emprunteur exprimés en pourcentage des primes émises décès et incapacité de travail ;
- les frais d'expertise de sinistres sur l'activité emprunteur exprimés en pourcentage des primes émises décès et incapacité de travail ;
- les frais généraux sur les activités épargne et prévoyance calculés comme étant le coût unitaire par le nombre de polices en portefeuille sur l'année, avec prise en compte d'un taux d'évolution ; ces frais généraux sont composés de :
  - coûts de gestion des contrats,
  - coûts de gestion des sinistres et prestations (rachats, décès, etc.),
  - coûts de gestion des placements,
  - autres frais généraux ;
- les commissions sur encours.

### Actions de la direction

Les actions de la direction en termes de provisionnement touchent :

- aux règles d'investissement ;
- au taux cible en matière de participation aux bénéfices.

### Comportement des assurés

Les lois de sortie sont construites à partir d'études de la sinistralité des contrats gérés par HSBC Assurances Vie. Elles sont mises à jour annuellement. Afin d'intégrer les tendances observées sur les différents portefeuilles de contrats, les taux de sortie (rachats totaux, rachats partiels) retenus sont construits sur une moyenne des 2 ou 3 dernières années d'observation en fonction de la conjoncture observée. Un suivi de ces lois de sortie est effectué trimestriellement dans le cadre des *Insurance Risk Committee* afin de vérifier que les taux de sortie du *best estimate* sont conformes au taux de sortie mensuel constaté sur le portefeuille.

### Hypothèses non économiques (mortalité et incapacité/invalidité)

La pertinence des différentes lois liées à la sinistralité (table de mortalité, table d'incidence et de maintien en incapacité/invalidité) est analysée annuellement

sur chacune des activités épargne et prévoyance. Un *back-testing* est réalisé sur les données techniques de l'exercice précédent et, en cas d'écart significatif entre la sinistralité constatée et les hypothèses du *best estimate*, de nouvelles tables sont construites en tenant compte des dernières données techniques. Un suivi de ces lois est effectué trimestriellement dans le cadre des *Insurance Risk Committee* afin de vérifier que les taux de mortalité/incidence/maintien sur chaque périmètre sont conformes aux taux mensuels constatés sur le portefeuille.

#### Hypothèses en matière de réassurance

Sur le périmètre prévoyance, les *best estimates* sont calculés brut et net de réassurance grâce à la projection des primes et des gains liés à la réassurance en excédent de plein. Le plan de réassurance en vigueur sert de base à la définition des hypothèses de projection : identification des traités de réassurance applicables aux adhésions (selon le produit, la date d'adhésion...), des conditions de réassurance (plein, plafond, grilles de tarifs...) et des règles de calcul des participations aux bénéfices de réassurance (taux de PB...).

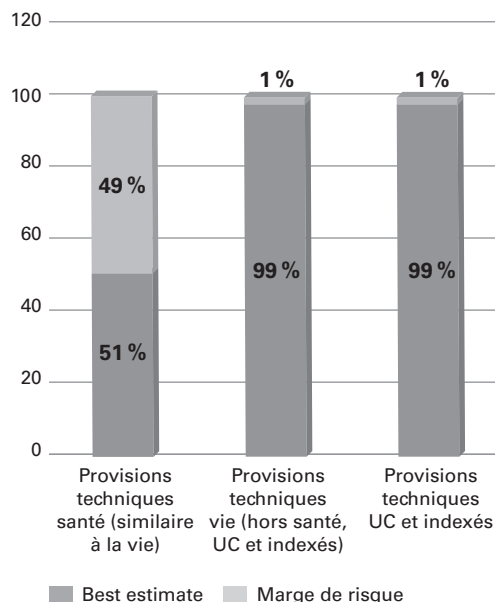
#### D.2.3. Marge de risque

Le calcul de la *risk margin* est basé sur la méthode du coût du capital. Le calcul est réalisé estimant le SCR au global à chaque pas de temps *via* une approche proportionnelle.

Ce choix de modélisation est justifié par les éléments suivants :

- L'approche consistant à projeter l'intégralité des données permettant d'effectuer un calcul complet du SCR à chaque pas de temps implique la mise en œuvre de calculs complexes et très longs,
- La *risk margin* représente moins de 1% du total des provisions techniques en raison d'une activité tournée quasi exclusivement vers l'épargne et marginalement vers l'assurance de personnes, ayant des besoins en SCR plus faible que les activités de dommages et donc un coût d'immobilisation du capital moindre.

**Détail par type de provisions techniques de la répartition entre best estimate et marge de risque au 31 décembre 2016 (en pourcentage)**



La *risk margin* globale est ensuite réallouée par ligne d'activité (ou *Line of Business* – LoB) au prorata du SCR selon les modalités décrites dans les spécificités techniques Solvabilité 2.

#### D.2.4. Limites et simplifications

Des simplifications sont effectuées dans l'évaluation des provisions techniques, les éléments suivants ne sont pas modélisés :

- les arbitrages ;
- les rentes ;
- les taux négatifs.

Par ailleurs, le PERP n'est pas cantonné.

#### D.2.5. Incertitude dans la valorisation des provisions techniques

Le niveau d'incertitude des provisions techniques peut être apprécié au travers des différentes sensibilités réalisées sur des *best estimates*.

L'ensemble des méthodes et hypothèses utilisées assurent la fiabilité et l'adéquation du caractère de *best estimates* des engagements.

## Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

### D.3. Autres éléments de passif

Comme mentionné auparavant, HSBC Assurances Vie valorise les autres éléments de passif en utilisant une approche économique et cohérente avec les données de marché, sans toutefois prendre en compte les effets des variations du risque de crédit de HSBC Assurances Vie.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque catégorie des autres éléments de passif, les valorisations Solvabilité 2, celles en application des normes comptables françaises et enfin l'écart constaté entre ces deux méthodes.

| <i>(en millions d'euros)</i>  | Valeur<br>Solvabilité 2<br>au 31.12.2016 | Normes<br>comptables<br>françaises<br>31.12.2016 | Ecart valeur S2<br>et normes<br>comptables<br>françaises |
|---|--|--|--|
| Provisions autres que les provisions techniques .....                             | 1,17                                     | 1,17   | 0,00   |
| Provisions pour retraite .....  | 2,04                                     | 2,04   | 0,00   |
| Dépôts des réassureurs .....  | 0,00                                     | 0,81   | (0,81)   |
| Passifs d'impôts différés .....   | 0,00                                     | 0,00   | 0,00   |
| Produits dérivés .....  | 43,27                                    | 128,39   | (85,11)  |
| Dettes financières autres que celles envers les établissements<br>de crédit ..... | 128,39                                   | 0,00   | 128,39   |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus<br>aux intermédiaires .....  | 91,76                                    | 78,90  | 12,86  |
| Dettes nées d'opérations de réassurance .....                                     | 3,09                                     | 1,84   | 1,25   |
| Autres dettes (hors assurance) .....  | 20,67                                    | 40,72  | (20,05)  |
| Passifs subordonnés dont .....  | 270,00                                   | 270,00   | 0,00   |
| Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres<br>de base .....            | 0,00                                     | 0,00   | 0,00   |
| Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base                         | 270,00                                   | 270,00   | 0,00   |
| <b>Total .....</b>  | <b>560,39</b>                            | <b>523,86</b>                                    | <b>36,53</b>   |

Les principaux postes du passif, en dehors des provisions techniques, sont les suivants :

- dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit ;
- passifs subordonnés ;
- dettes nées d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires.

Les méthodes de valorisation de ces trois postes les plus significatifs du bilan seront détaillées ci-dessous.

#### D.3.1. Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Ce poste regroupe les autres passifs financiers, tels que les obligations émises par l'entreprise (qu'elles soient souscrites par des établissements de crédit ou non), les prêts dus à des entités autres que les établissements de crédit (compagnie d'assurances, sœur, maison mère...), hors dettes subordonnées.

Pour HSBC Assurances Vie, ce poste correspond à des appels de marge sur produits dérivés et est comptabilisé dans le poste "produits dérivés" en normes comptables françaises.

Dans le référentiel Solvabilité 2, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. En normes comptables françaises, ils sont enregistrés au coût amorti.

#### D.3.2. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés correspondent à des dettes qui se classent à un rang inférieur à d'autres dettes spécifiées lorsque l'entreprise est liquide. Il s'agit des dettes envers les établissements de crédit, comme les banques, en excluant les obligations émises par l'entité et détenues par les institutions de crédit (car il n'est pas possible pour l'entreprise d'identifier tous les porteurs des obligations émises) et les dettes subordonnées.

Dans le référentiel Solvabilité 2, ils sont comptabilisés à leur juste valeur tandis qu'en normes comptables françaises, ils sont enregistrés pour leur valeur nominale.



---

#### D.3.3. Dettes nées d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires

Les dettes nées d'opérations d'assurance correspondent aux montants dus aux assurés, autres assureurs, et entreprises en lien avec l'activité d'assurance, hors provisions techniques. Ceci comprend les montants dus aux intermédiaires d'assurance. Ces dettes sont valorisées à la juste valeur suivant une méthode de valorisation alternative.

En normes comptables françaises, les dettes nées d'opération d'assurance sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les écarts avec le référentiel Solvabilité 2 sont dus à des retraitements effectués entre les deux normes. A titre d'exemple, certaines charges à payer sont enregistrées en "dettes nées d'opération d'assurance" en référentiel Solvabilité 2 mais en "autres dettes" en normes comptables françaises.

#### D.4. Méthodes de valorisation alternatives

---

Les méthodes de valorisation alternatives correspondent à des méthodes autres que celles qui s'appuient sur la valeur de cotation sur un marché actif (pour l'actif principalement) ou un actif ou un passif similaire.

HSBC Assurances Vie utilise une méthode de valorisation alternative pour valoriser ses biens immobiliers.

En effet, elle fait appel à une société experte dans la valorisation des biens immobiliers. Cette dernière fournit annuellement un rapport indiquant la valorisation de chaque bien. Elle est par ailleurs mandatée pendant 5 ans ; période après laquelle, un nouvel appel d'offres est lancé et une nouvelle société choisie.

La société retient des méthodes d'évaluation par comparaison et par le rendement. La valeur locative de chaque bien, les correctifs (notamment en termes de budget travaux) et le taux de rendement sont calculés et transmis annuellement à HSBC Assurances Vie.

## Section E : Gestion du capital

### E.1. Fonds propres

#### E.1.1. Objectifs et procédures de gestion du capital

Les fonds propres représentent les ressources à la disposition de la compagnie qui garantissent sa solvabilité. Ils appuient notamment la stratégie de la compagnie (pilotage de la performance, développement de produits, tarification, politique d'investissement, etc.) et le plan de capital.

Les fonds propres de HSBC Assurances Vie sont gérés de manière à disposer d'un ratio de couverture dans les limites d'appétence aux risques.

Afin de respecter la politique de gestion du capital ainsi définie, HSBC Assurances Vie a mis en place les processus suivants :

- évaluation trimestrielle du BGS et du SCR ;
- évaluation prospective de la solvabilité *via* notamment l'exercice annuel de l'ORSA ;
- analyse de l'adéquation du profil de risque aux hypothèses sous-jacentes de la formule standard réglementaire, *via* également l'exercice annuel de l'ORSA.

Par ailleurs, un pilotage de la consommation du capital est assuré grâce à un suivi des risques par typologie. De plus, les ratios de couverture font l'objet d'un suivi régulier et doivent notamment respecter les limites d'appétences et tolérances aux risques définies. La mise à jour de ces limites est faite annuellement sur la base des projections réalisées dans le cadre du plan stratégique et sous un scénario de stress de manière à évaluer la volatilité des ratios de couverture. En cas de dépassement de certaines limites, un plan d'action est défini pour atténuer les risques.

La politique de gestion de capital est validée par le Conseil d'Administration. Il s'assure qu'elle est bien en ligne avec la stratégie de l'entreprise et veille à sa mise en application. Il est responsable des décisions stratégiques ci-après :

- distribution de dividendes ;
- augmentation de capital ;
- émission de fonds propres comme la dette subordonnée ;
- décisions actuelles et futures dans la gestion de l'entreprise, des risques sous-jacents pris, des besoins en capitaux requis associés et des niveaux de fonds propres nécessaires.

En fonction du niveau de bénéfice distribuable réalisé par HSBC Assurances Vie, des dividendes peuvent être versés aux actionnaires tout en s'assurant de maintenir un niveau de fonds propres permettant le respect des obligations réglementaires. Une vision prospective est aussi intégrée dans le processus décisionnel avec l'analyse du plan de distribution à moyen terme et le calcul des ratios de couverture post-distribution de dividendes. A ce titre, aucun dividende n'a été versé en 2016 au titre de l'exercice 2015.

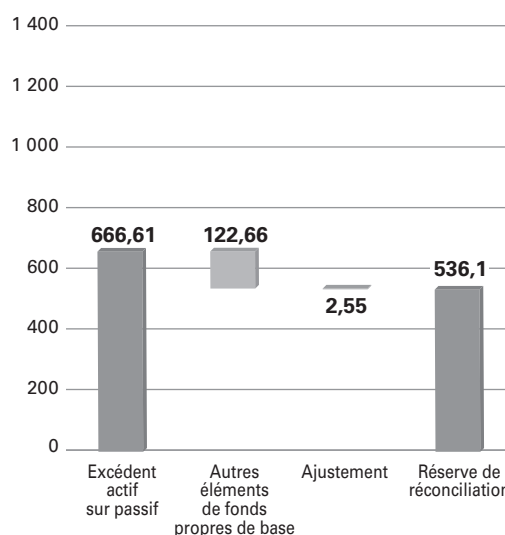
#### E.1.2. Structure du capital

Au 31.12.2016, les fonds propres disponibles dans le référentiel Solvabilité 2, détaillés dans le tableau ci-dessous, s'élèvent à 929 millions EUR :

| <i>(en millions d'euros)</i>   | 31.12.2016    |
|--|---------------|
| Capital en actions ordinaires . . . . .                                | 115,00        |
| Réserve de réconciliation . . . . .                                    | 536,10        |
| Passifs subordonnés . . . . .  | 270,00        |
| Montant égal à la valeur des actifs<br>d'impôts différés nets. . . . . | 7,66          |
| <b>Total fonds propres de base . . . . .</b>                           | <b>928,76</b> |

L'augmentation du niveau des fonds propres est ainsi due à l'accroissement du niveau de la réserve de réconciliation composée au 31.12.2016 des éléments suivants :

#### Décomposition de la réserve de réconciliation au 31 décembre 2016 (millions d'euros)



L'excédent de l'actif sur le passif correspond à l'actif net, c'est-à-dire à l'écart entre l'actif et le passif.

Par ailleurs, les fonds propres en normes comptables françaises sont les suivants :

| (en millions d'euros)  | 31.12.2016 |
|--|------------|
| Capital social.....  | 115        |
| Autres réserves.....   | 78         |
| Réserves de Capitalisation.....                              | 128        |
| Report à nouveau.....  | 320        |
| Evolution Résultat (N).....                                  | 64         |
| <b>Total fonds propres normes comptables françaises.....</b> | <b>704</b> |

Le passage entre les fonds propres en normes comptables françaises et en référentiel Solvabilité 2 est expliqué grâce aux traitements suivants :

| (en millions d'euros)  | 31.12.2016 |
|--|------------|
| <b>Fonds propres normes comptables françaises.....</b>                                     | <b>704</b> |
| Annulation réserve de capitalisation ..  | (128)      |
| Ajout dette subordonnée.....   | 270        |
| Mise à la juste valeur des actifs et relâchement des provisions.....                       | 85         |
| Autres éléments (actifs incorporels, valeur des profits futurs et divers ajustements)..... | (2)        |
| <b>Fonds propres Solvabilité 2.....</b>  | <b>929</b> |

La décomposition des fonds propres disponibles et éligibles pour la couverture des SCR et MCR est détaillée ci-dessous :

| (en millions d'euros)  | Total      | Tier 1 - non restreint | Tier 1 - restreint | Tier 2     | Tier 3   |
|--|------------|------------------------|--------------------|------------|----------|
| Actions ordinaires (y compris actions propres détenues).....           | 115        | 115                    |                    |            |          |
| Réserve de réconciliation.....   | 536        | 536                    |                    |            |          |
| Dettes subordonnées.....   | 270        |                        | 100                | 170        |          |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets.....        | 8          |                        |                    |            | 8        |
| <b>Fonds propres de base totaux disponibles après ajustements.....</b> | <b>929</b> | <b>651</b>             | <b>100</b>         | <b>170</b> | <b>8</b> |
| <b>Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR.....</b>          | <b>929</b> | <b>651</b>             | <b>100</b>         | <b>170</b> | <b>8</b> |
| <b>Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR.....</b>          | <b>808</b> | <b>651</b>             | <b>100</b>         | <b>57</b>  | <b>0</b> |

Les fonds propres de HSBC Assurances Vie sont composés à 70% d'éléments Tier 1 non restreints, ils permettent la couverture du SCR à hauteur de 147,5% au 31.12.2016.

### E.1.3. Structure des fonds propres disponibles par niveau

Les fonds propres se composent, dans le référentiel Solvabilité 2, des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires :

- les fonds propres de base correspondent à l'actif net auquel s'ajoutent certaines dettes subordonnées ;
- les fonds propres auxiliaires se composent de certains éléments hors bilan.

HSBC Assurances Vie ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

## Section E : Gestion du capital (suite)

Les règles d'écrêtement de la dette subordonnée reconnue comme fonds propres éligibles sous Solvabilité 2 sont les suivantes :

- la dette hybride éligible en Tier 1 restreint ne peut être supérieure à 20% du montant total des éléments classés en Tier 1 ;
- au moins 50% des éléments de fonds propres doivent être classés en Tier 1 ;

- le Tier 2 et le Tier 3 ne peuvent être supérieurs à 50% du SCR ;
- le Tier 3 ne peut excéder 15% du SCR ;
- le MCR doit être couvert par un minimum de 80% d'éléments Tier 1.

Le tableau de décomposition des fonds propres illustre le respect de ces règles d'écrêtement.

Le détail de la dette subordonnée est présenté dans le tableau ci-dessous :

| (en millions d'euros)   | Montant | Durée déterminée/<br>indéterminée | Date de<br>maturité | Tiering             |
|---|---------|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Emprunt obligataire subordonné<br>souscrit le 7.11.2007.....  | 120     | durée déterminée                  | 07.11.2019          | Tier 2              |
| Emprunt obligataire subordonné<br>souscrit le 29.12.2008..... | 50      | durée indéterminée                | NA                  | Tier 1<br>restreint |
| Emprunt obligataire subordonné<br>souscrit le 16.12.2013..... | 50      | durée déterminée                  | 31.12.2023          | Tier 2              |
| Emprunt obligataire subordonné<br>souscrit le 16.12.2013..... | 50      | durée indéterminée                | NA                  | Tier 1<br>restreint |

Par ailleurs, et comme indiqué dans le tableau de *tiering*, HSBC Assurances Vie possède des instruments de fonds propres classifiés en Tier 1 restreint. En effet, les éléments de dettes subordonnées émis avant la publication des textes d'application de la directive Solvabilité 2 peuvent être admis, dans une certaine limite, en couverture de la marge de solvabilité en Tier 1 restreint pour une durée maximale de 10 ans après laquelle les instruments ne seront plus admis en couverture du SCR. HSBC Assurances Vie utilise cette mesure transitoire qui permet d'éviter que le changement de régime prudentiel ne se traduise par une exclusion d'une partie de fonds propres existants de la couverture du SCR. La compagnie mène actuellement une étude dont le but est d'analyser le plan de remplacement de ces éléments.

Conformément aux orientations réglementaires, une entreprise doit définir un fonds cantonné dans le cas d'une restriction portant sur des actifs en rapport avec certains passifs en continuité d'exploitation, qui produirait des fonds propres restreints dans le cadre de son activité. Dans ce cadre, les contrats PERP doivent être sujets au traitement spécifique des fonds cantonnés pour l'évaluation du ratio de couverture Solvabilité 2.

Cependant, et conformément aux exigences réglementaires, compte tenu de la faible proportion des fonds propres restreints et du SCR estimés au titre des contrats PERP par rapport aux fonds propres et au SCR global de HSBC Assurances Vie, l'importance du fonds cantonné est limitée. Cela justifie ainsi l'application des mesures d'exécutions stipulant que les entreprises ne sont alors pas tenues de calculer le montant notionnel

du SCR pour le fonds cantonné. En revanche, les actifs et passifs de ce fonds devront être inclus dans la partie restante de l'entreprise, ce qui est d'ores et déjà le cas pour HSBC Assurances Vie.

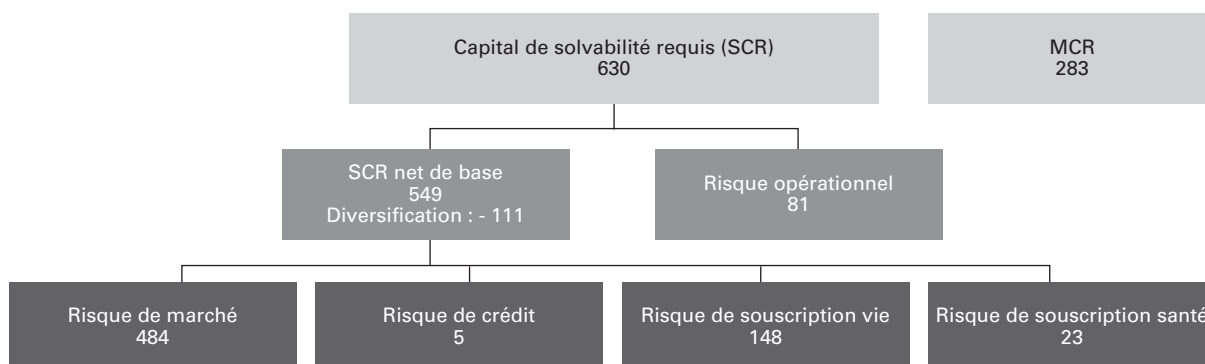
### E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

Le capital de solvabilité requis (SCR) est calculé selon la formule standard, l'approche retenue est par conséquent modulaire.

Concernant les risques de marché et de souscription vie et santé, le besoin de capital est calculé en mesurant l'impact d'un stress par rapport à une situation centrale pour chacun des risques de la formule standard pour lequel HSBC Assurances Vie est exposée (cf. cartographie ci-dessous). Concrètement, pour chaque sous-module de risque, deux calculs de la valeur nette de l'actif après stress sont effectués :

- le premier est réalisé sans impacter l'effet du stress sur le montant de PB différée. L'exigence de capital brute d'effet d'atténuation de provisions techniques est ainsi obtenue ;
- le second est réalisé en impactant le stress sur le montant de PB différée. L'exigence de capital nette d'effet d'atténuation de provisions techniques est ainsi obtenue ;
- l'écart entre les exigences brute et nette d'effet d'absorption des provisions techniques est plafonné par le montant de PB différée.

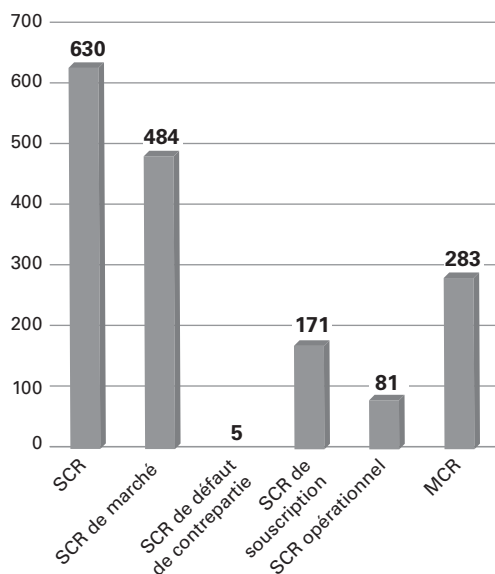
Ces besoins de capitaux sont agrégés par famille de risques (marché, crédit, souscription vie et souscription santé). Au 31.12.2016, l'architecture des risques est la suivante (en millions d'euros) :



Par ailleurs, au 31.12.2016, le ratio de fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis de HSBC Assurances Vie est de 147,5%, assurant une bonne couverture des risques. La couverture de l'exigence réglementaire reste ainsi robuste. De même, le ratio de fonds propres éligibles sur minimum de capital requis est de 285,07% au 31.12.2016.

Le SCR, sa décomposition par modules de risques, ainsi que le MCR sont les suivants au 31.12.2016 :

#### SCR net et MCR au 31.12.2016 (en millions d'euros)



Par ailleurs, HSBC Assurances Vie utilise la mesure transitoire du "choc action". Le stock d'actions en portefeuille avant l'entrée en application de Solvabilité 2 peut être progressivement choqué de 22% à 39% sur 7 ans. Il convient de noter que l'ajustement symétrique ("dampener"), faisant évoluer le choc dans un corridor de plus ou moins 10 points de pourcentage en fonction de l'évolution d'un indice action, s'appliquera bien lors de cette période transitoire.

Concrètement, les actions de type 1 et OPCVM Action (OCDE) achetées avant le 01.01.2016 sont choquées à 22% tandis que celles acquises à partir de cette date sont choquées à 39%.

#### E.3. Utilisation du sous-module "risque action fondé sur la durée" dans le calcul du SCR

HSBC Assurances Vie n'utilise pas le sous-module Risque action fondé sur la durée et n'est donc pas concernée par cette partie.

#### E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

HSBC Assurances Vie ne dispose pas de modèle interne et n'est donc pas concernée par cette partie.

#### E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation des MCR et SCR

Aucun manquement à la couverture du SCR et du MCR n'a été constaté au cours de l'exercice.

Les ratios de couverture font l'objet d'un suivi régulier et doivent notamment respecter les limites d'appétence et tolérances aux risques définies. La mise à jour de ces limites est faite annuellement sur la base des projections réalisées dans le cadre du plan stratégique et sous un scénario de stress de manière à évaluer la volatilité des ratios de couverture (volatilité de l'exigence de capital mais également des capitaux propres éligibles à la couverture).

En cas de dépassement de certaines limites, un plan d'action est défini pour atténuer les risques. Le plan d'action peut par exemple consister à : revoir l'allocation stratégique du portefeuille d'actifs, compléter la stratégie de couverture et la stratégie de réassurance, réaliser des campagnes commerciales pour réduire les engagements avec taux garantis viagers, restructurer/ augmenter le capital, etc.

## Glossaire

| Acronyme | Signification  | Acronyme | Signification  |
|----------|--|----------|--|
| ACC      | Actuarial Control Committee                                | IFT      | Instrument Financier à Terme                           |
| ACPR     | Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution           | IPD      | Investments Policy Document                            |
| ALCO     | ALM Committee  | LCP      | Liquidity Contingency Plan                             |
| ALM      | Asset Liability Management                                 | LIMOC    | Local Insurance Model Oversight Committee              |
| AOP      | Annual Operating Plan                                      | LMM      | Libor Market Model                                     |
| BCE      | Banque Centrale Européenne                                 | Lobs     | Lines of Business                                      |
| BE       | Best Estimate  | MCR      | Minimum Capital Requirement                            |
| BGS      | Besoin Global de Solvabilité                               | MRM      | Market Risk Mandate                                    |
| bp       | Point de base  | NAV      | Net Asset Value  |
| BPM      | Business Performance Management                            | OAT      | Obligation Assimilable du Trésor                       |
| BRCM     | Business Risk Control Management                           | OPCVM    | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières |
| CAO      | Chief Actuary Officer                                      | ORSA     | Own Risk and Solvency Assessment                       |
| CFO      | Chief Financial Officer                                    | PB       | Participation aux Bénéfices                            |
| CIO      | Chief Investment Officer                                   | PBT      | Profit Before Tax                                      |
| CMB      | Commercial Market Banking                                  | PERP     | Plan Epargne Retraite Populaire                        |
| COO      | Chief Operating Officer                                    | QRT      | Quantitative Reporting Templates                       |
| CRM      | Credit Risk Mandate  | RC       | Réserve de Capitalisation                              |
| CRO      | Chief Risk Officer   | RBWM     | Retail Bank Wealth Management                          |
| DCIRO    | Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels | RH       | Ressources Humaines                                    |
| DI       | Direction des Investissements                              | RM       | Risk Margin  |
| EIOPA    | European Insurance and Occupational Pensions Authority     | RMC      | Risk Management Committee                              |
| EMTN     | Euro Medium Term Note                                      | RSR      | Regular Supervisory Report                             |
| ESG      | Economic Scenario Generator                                | S2       | Solvabilité 2  |
| EXCO     | Executive Committee  | SCI      | Société Civile Immobilière                             |
| FCC      | Financial Crime Committee                                  | SCR      | Solvency Capital Requirement                           |
| GBL INA  | Audit Interne Groupe (Global internal Audit)               | SFCR     | Solvency and Financial Conditions Report               |
| GRAAL    | Global Risk Assessment & Asset Liability                   | SOX      | Sarbannes Oxley  |
| HGAM     | HSBC Global Asset Management                               | TMG      | Taux Minimum Garanti                                   |
| IFRS     | International Financial Reporting Standards                | UC       | Unités de Compte                                       |
|          |  | VNC      | Valeur Nette Comptable                                 |

# Annexes

## Annexe 1

S.02.01.02 : Bilan

|   |              | Valeur Solvabilité II |
|---|--------------|-----------------------|
| <b>Actifs</b>   |              | <b>C0010</b>          |
| Immobilisations incorporelles . . . . .   | <b>R0030</b> | -                     |
| Actifs d'impôts différés . . . . .  | <b>R0040</b> | 7 663 955             |
| Excédent du régime de retraite . . . . .  | <b>R0050</b> | -                     |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre . . . . .  | <b>R0060</b> | 3 808                 |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) . . . . . | <b>R0070</b> | 18 778 107 798        |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) . . . . .  | <b>R0080</b> | 573 939 953           |
| Détentions dans des entreprises liées, y compris participations . . . . .                                 | <b>R0090</b> | -                     |
| Actions . . . . .   | <b>R0100</b> | 202 490 893           |
| Actions – cotées . . . . .  | <b>R0110</b> | 202 490 893           |
| Actions – non cotées . . . . .  | <b>R0120</b> | -                     |
| Obligations . . . . .   | <b>R0130</b> | 15 087 263 781        |
| Obligations d'État . . . . .  | <b>R0140</b> | 6 226 185 077         |
| Obligations d'entreprise . . . . .  | <b>R0150</b> | 6 057 116 086         |
| Titres structurés . . . . .   | <b>R0160</b> | 2 803 962 618         |
| Titres garantis . . . . .   | <b>R0170</b> | -                     |
| Organismes de placement collectif . . . . .   | <b>R0180</b> | 2 752 271 371         |
| Produits dérivés . . . . .  | <b>R0190</b> | 162 141 799           |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie . . . . .   | <b>R0200</b> | -                     |
| Autres investissements . . . . .  | <b>R0210</b> | -                     |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés . . . . .                             | <b>R0220</b> | 3 362 533 352         |
| Prêts et prêts hypothécaires . . . . .  | <b>R0230</b> | -                     |
| Avances sur police . . . . .  | <b>R0240</b> | -                     |
| Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers . . . . .   | <b>R0250</b> | -                     |
| Autres prêts et prêts hypothécaires . . . . .   | <b>R0260</b> | -                     |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance . . . . .                                      | <b>R0270</b> | -                     |
| Non-vie et santé similaire à la non-vie . . . . .   | <b>R0280</b> | -                     |
| Non-vie hors santé . . . . .  | <b>R0290</b> | -                     |
| Santé similaire à la non-vie . . . . .  | <b>R0300</b> | -                     |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés . . . . .                                      | <b>R0310</b> | -                     |
| Santé similaire à la vie . . . . .  | <b>R0320</b> | -                     |
| Vie hors santé, UC et indexés . . . . .   | <b>R0330</b> | -                     |
| Vie UC et indexés . . . . .   | <b>R0340</b> | -                     |
| Dépôts auprès des cédantes . . . . .  | <b>R0350</b> | -                     |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires . . . . .                  | <b>R0360</b> | 24 684 463            |
| Créances nées d'opérations de réassurance . . . . .   | <b>R0370</b> | 1 888 380             |
| Autres créances (hors assurance) . . . . .  | <b>R0380</b> | 19 451 746            |
| Actions propres autodétenues (directement) . . . . .  | <b>R0390</b> | -                     |
| Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) . . . . .                   | <b>R0400</b> | -                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie . . . . .   | <b>R0410</b> | 376 325 186           |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus . . . . .  | <b>R0420</b> | -                     |
| <b>Total de l'actif . . . . .</b>   | <b>R0500</b> | <b>22 570 658 687</b> |

**Annexes** (suite)

|  | Valeur Solvabilité II |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>Passifs</b>   |                       | <b>C0010</b>          |
| Provisions techniques non-vie . . . . .  | <b>R0510</b>          |                       |
| Provisions techniques non-vie (hors santé) . . . . .                               | <b>R0520</b>          |                       |
| Provisions techniques calculées comme un tout . . . . .                            | <b>R0530</b>          |                       |
| Meilleure estimation . . . . .   | <b>R0540</b>          |                       |
| Marge de risque . . . . .  | <b>R0550</b>          |                       |
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) . . . . .                     | <b>R0560</b>          |                       |
| Provisions techniques calculées comme un tout . . . . .                            | <b>R0570</b>          |                       |
| Meilleure estimation . . . . .   | <b>R0580</b>          |                       |
| Marge de risque . . . . .  | <b>R0590</b>          |                       |
| Provisions techniques vie (hors UC et indexés) . . . . .                           | <b>R0600</b>          | 17 980 226 836        |
| Provisions techniques santé (similaire à la vie) . . . . .                         | <b>R0610</b>          | 39 970 117            |
| Provisions techniques calculées comme un tout . . . . .                            | <b>R0620</b>          |                       |
| Meilleure estimation . . . . .   | <b>R0630</b>          | 20 244 769            |
| Marge de risque . . . . .  | <b>R0640</b>          | 19 725 348            |
| Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) . . . . .                    | <b>R0650</b>          | 17 940 256 719        |
| Provisions techniques calculées comme un tout . . . . .                            | <b>R0660</b>          |                       |
| Meilleure estimation . . . . .   | <b>R0670</b>          | 17 836 599 518        |
| Marge de risque . . . . .  | <b>R0680</b>          | 103 657 201           |
| Provisions techniques UC et indexés . . . . .                                      | <b>R0690</b>          | 3 368 732 635         |
| Provisions techniques calculées comme un tout . . . . .                            | <b>R0700</b>          |                       |
| Meilleure estimation . . . . .   | <b>R0710</b>          | 3 337 451 635         |
| Marge de risque . . . . .  | <b>R0720</b>          | 31 281 000            |
| Passifs éventuels . . . . .  | <b>R0740</b>          |                       |
| Provisions autres que les provisions techniques . . . . .                          | <b>R0750</b>          | 1 169 995             |
| Provisions pour retraite . . . . .   | <b>R0760</b>          | 2 038 381             |
| Dépôts des réassureurs . . . . .   | <b>R0770</b>          |                       |
| Passifs d'impôts différés . . . . .  | <b>R0780</b>          |                       |
| Produits dérivés . . . . .   | <b>R0790</b>          | 43 273 871            |
| Dettes envers des établissements de crédit . . . . .                               | <b>R0800</b>          | -                     |
| Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit . . . . . | <b>R0810</b>          | 128 385 242           |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires . . . . .  | <b>R0820</b>          | 91 762 729            |
| Dettes nées d'opérations de réassurance . . . . .                                  | <b>R0830</b>          | 3 093 668             |
| Autres dettes (hors assurance) . . . . .   | <b>R0840</b>          | 20 668 102            |
| Passifs subordonnés . . . . .  | <b>R0850</b>          | 270 000 000           |
| Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base . . . . .            | <b>R0860</b>          |                       |
| Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base . . . . .                | <b>R0870</b>          | 270 000 000           |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus . . . . .                  | <b>R0880</b>          |                       |
| <b>Total du passif . . . . .</b>   | <b>R0900</b>          | <b>21 909 351 461</b> |
| <b>Excédent d'actif sur passif . . . . .</b>                                       | <b>R1000</b>          | <b>661 307 227</b>    |



## Annexe 2

### S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

|   | Ligne d'activité pour : Engagements |             |                 |               |              |                    |       |       |       |                 |
|---|-------------------------------------|-------------|-----------------|---------------|--------------|--------------------|-------|-------|-------|-----------------|
|   | engagements d'assurance vie         |             |                 |               |              | de réassurance vie |       |       |       |                 |
|   | C0210                               | C0220       | C0230           | C0240         | C0250        | C0260              | C0270 | C0280 | C0300 | Total           |
| <b>Primes émises</b>                              |                                     |             |                 |               |              |                    |       |       |       |                 |
| Brut.....   | R1410                               | 10 158 162  | 1 368 975 907   | 307 831 748   | 78 819 112   |                    |       |       |       | 1 765 784 928   |
| Part des réassureurs ..                           | R1420                               | 49 794      | 4 673           | 0             | 3 443 787    |                    |       |       |       | 3 498 254       |
| Net .....   | R1500                               | 10 108 368  | 1 368 971 234   | 307 831 748   | 75 375 325   | 0                  | 0     | 0     | 0     | 1 762 286 674   |
| <b>Primes acquises</b>                            |                                     |             |                 |               |              |                    |       |       |       |                 |
| Brut.....   | R1510                               | 10 158 162  | 1 368 975 907   | 307 831 748   | 78 683 093   |                    |       |       |       | 1 765 648 910   |
| Part des réassureurs ..                           | R1520                               | 49 794      | 4 673           | 0             | 3 443 787    |                    |       |       |       | 3 498 254       |
| Net .....   | R1600                               | 10 108 368  | 1 368 971 234   | 307 831 748   | 75 239 306   | 0                  | 0     | 0     | 0     | 1 762 150 656   |
| <b>Charge des sinistres</b>                       |                                     |             |                 |               |              |                    |       |       |       |                 |
| Brut.....   | R1610                               | (5 737 474) | (1 619 725 739) | (241 561 721) | (18 453 728) |                    |       |       |       | (1 885 478 933) |
| Part des réassureurs ..                           | R1620                               | (24 144)    | 0               | 0             | (802 148)    |                    |       |       |       | (826 292)       |
| Net .....   | R1700                               | (5 713 600) | (1 619 725 739) | (241 561 721) | (17 651 581) | 0                  | 0     | 0     | 0     | (1 884 652 641) |
| <b>Variation des autres provisions techniques</b> |                                     |             |                 |               |              |                    |       |       |       |                 |
| Brut.....   | R1710                               | 0           | (8 666 644)     | 0             | (3 854 169)  |                    |       |       |       | (12 520 813)    |
| Part des réassureurs ..                           | R1720                               |             |                 |               |              |                    |       |       |       | 0               |
| Net .....   | R1800                               | 0           | (8 666 644)     | 0             | (3 854 169)  | 0                  | 0     | 0     | 0     | (12 520 813)    |
| Dépenses engagées...                              | R1900                               | (463 005)   | (54 067 322)    | (6 968 774)   | (4 431 421)  |                    |       |       |       | (65 930 523)    |
| Autres dépenses .....                             | R2500                               |             |                 |               |              |                    |       |       |       | 0               |
| Total des dépenses ....                           | R2600                               |             |                 |               |              |                    |       |       |       | (65 930 523)    |

## Annexes (suite)

## Annexe 3

## S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

|   |              | Assurance indexée<br>et en unités de compte          |  |  | Autres<br>assurances vie                 |                    |                     |
|---|--------------|--|--|--|--|--------------------|---------------------|
|   |              | Assurance<br>avec participation<br>aux bénéficiaires | Contrats<br>sans options<br>ni garanties | Contrats<br>avec options<br>ou garanties | Contrats<br>sans options<br>ni garanties |                    |                     |
|   |              | C0020  | C0030                                    | C0040                                    | C0050                                    | C0060              | C0070               |
| <b>Provisions techniques<br/>calculées comme un tout . . .</b>  | <b>R0010</b> |  |  |  |  |                    |                     |
| Total des montants<br>recouvrables au titre de la<br>réassurance/des véhicules<br>de titrisation et de la<br>réassurance finite, après<br>l'ajustement pour pertes<br>probables pour défaut de la<br>contrepartie, correspondant<br>aux provisions techniques<br>calculées comme un tout. . . | <b>R0020</b> |  |  |  |  |                    |                     |
| <b>Provisions techniques<br/>calculées comme la somme<br/>de la meilleure estimation<br/>et de la marge de risque . . .</b>   |              |  |  |  |  |                    |                     |
| <b>Meilleure estimation . . . . .</b>   |              |  |  |  |  |                    |                     |
| <b>Meilleure estimation brute . . .</b>   | <b>R0030</b> | <b>17 856 142 106</b>                                |  | <b>3 337 451 635</b>                     |  |                    | <b>(19 542 588)</b> |
| Total des montants<br>recouvrables au titre de<br>la réassurance/des véhicules<br>de titrisation et de la<br>réassurance finite, après<br>ajustement pour pertes<br>probables pour défaut<br>de la contrepartie . . . . .   | <b>R0080</b> |  |  |  |  |                    |                     |
| Meilleure estimation nette des<br>montants recouvrables au<br>titre de la réassurance/des<br>véhicules de titrisation et de<br>la réassurance finite – total .  | <b>R0090</b> | 17 856 142 106                                       |  | 3 337 451 635                            | 0  |                    | (19 542 588)        |
| <b>Marge de risque . . . . .</b>  | <b>R0100</b> | <b>86 980 033</b>                                    | <b>31 281 000</b>                        |  |  | <b>16 677 168</b>  |                     |
| <b>Montant de la déduction<br/>transitoire sur les provisions<br/>techniques . . . . .</b>  |              |  |  |  |  |                    |                     |
| Provisions techniques<br>calculées comme un tout. . .   | <b>R0110</b> |  |  |  |  |                    |                     |
| Meilleure estimation . . . . .  | <b>R0120</b> |  |  |  |  |                    |                     |
| Marge de risque . . . . .   | <b>R0130</b> |  |  |  |  |                    |                     |
| <b>Provisions techniques – Total .</b>  | <b>R0200</b> | <b>17 943 122 139</b>                                | <b>3 368 732 635</b>                     |  |  | <b>(2 865 420)</b> |                     |

| Autres assurances vie              |   | Assurance santé (assurance directe) |                                      |                                    |                                    |  |  |                                  |                   |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--|--|----------------------------------|-------------------|
| Contrats avec options ou garanties | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé | Réassurance acceptée                | Total (vie hors santé, y compris UC) | Contrats sans options ni garanties | Contrats avec options ou garanties | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé | Réassurance santé (réassurance acceptée) | Total (santé similaire à la vie) |                   |
| C0080                              | C0090   | C0100                               | C0150                                | C0160                              | C0170                              | C0180  | C0190                                    | C0200                            | C0210             |
|                                    |   |                                     | 0                                    |                                    |                                    |  |  |                                  | 0                 |
|                                    |   |                                     | 0                                    |                                    |                                    |  |  |                                  | 0                 |
|                                    |   |                                     | 21 174 051 153                       |                                    | 20 244 769                         |  |  |                                  | 20 244 769        |
|                                    |   |                                     | 21 174 051 153                       |                                    | 20 244 769                         |  |  |                                  | 20 244 769        |
| 0                                  | 0   | 0                                   | 21 174 051 153                       |                                    | 20 244 769                         | 0  | 0  | 0                                | 20 244 769        |
|                                    |   |                                     | <b>134 938 201</b>                   |                                    | <b>19 725 348</b>                  |  |  |                                  | <b>19 725 348</b> |
|                                    |   |                                     | 0                                    |                                    |                                    |  |  |                                  | 0                 |
|                                    |   |                                     | 0                                    |                                    |                                    |  |  |                                  | 0                 |
|                                    |   |                                     | 0                                    |                                    |                                    |  |  |                                  | 0                 |
|                                    | <b>0</b>  | <b>0</b>                            | <b>21 308 989 354</b>                |                                    | <b>39 970 117</b>                  |  | <b>0</b>                                 | <b>0</b>                         | <b>39 970 117</b> |

**Annexes** (suite)**Annexe 4****S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

|  |              | Montant avec mesures<br>relatives aux garanties<br>de long terme et<br>mesures transitoires | Impact<br>des mesures<br>transitoires sur les<br>provisions techniques | Impact<br>des mesures<br>transitoires sur<br>les taux d'intérêt | Impact<br>d'une correction<br>pour volatilité<br>fixée à zéro | Impact<br>d'un ajustement<br>égalisateur<br>fixé à zéro |
|--|--------------|---|--|---|---|---|
|  |              | <b>C0010</b>  | <b>C0030</b>   | <b>C0050</b>  | <b>C0070</b>  | <b>C0090</b>  |
| Provisions techniques .  | <b>R0010</b> | 21 348 959 471,18   | 0,00   | 0,00  | 62 450 924,92   | 0,00  |
| Fonds propres de base  | <b>R0020</b> | 928 759 485,11  | 0,00   | 0,00  | (38 854 272,82)   | 0,00  |
| Fonds propres éligibles<br>pour couvrir le capital<br>de solvabilité requis .        | <b>R0050</b> | 928 759 485,11  | 0,00   | 0,00  | (38 854 272,82)   | 0,00  |
| Capital de solvabilité<br>requis . . . . .   | <b>R0090</b> | 629 644 059,75  | 0,00   | 0,00  | 44 486 549,87   | 0,00  |
| Fonds propres éligibles<br>pour couvrir le<br>minimum de capital<br>requis . . . . . | <b>R0100</b> | 807 763 495,79  | 0,00   | 0,00  | (58 318 896,65)   | 0,00  |
| Minimum de capital<br>requis . . . . .   | <b>R0110</b> | 283 339 826,89  | 0,00   | 0,00  | 20 018 947,44   | 0,00  |

## Annexe 5

### S.23.01.01 : Fonds propres

|  |              | Total              | Niveau 1 –<br>non restreint | Niveau 1 –<br>restreint | Niveau 2           | Niveau 3         |
|--|--------------|--------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------|------------------|
|  |              | <b>C0010</b>       | <b>C0020</b>                | <b>C0030</b>            | <b>C0040</b>       | <b>C0050</b>     |
| <b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>  |              |                    |                             |                         |                    |                  |
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) . . . . .   | <b>R0010</b> | 115 000 000        | 115 000 000                 |                         |                    |                  |
| Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires . . . . .   | <b>R0030</b> | 0                  |                             |                         |                    |                  |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel . . . . .   | <b>R0040</b> | 0                  |                             |                         |                    |                  |
| Comptes mutualistes subordonnés . . . . .  | <b>R0050</b> | 0                  |                             |                         |                    |                  |
| Fonds excédentaires . . . . .  | <b>R0070</b> | 0                  |                             |                         |                    |                  |
| Actions de préférence . . . . .  | <b>R0090</b> | 0                  |                             |                         |                    |                  |
| Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence . . . . .  | <b>R0110</b> | 0                  |                             |                         |                    |                  |
| Réserve de réconciliation . . . . .  | <b>R0130</b> | 536 095 530        | 536 095 530                 |                         |                    |                  |
| Passifs subordonnés . . . . .  | <b>R0140</b> | 270 000 000        |                             | 100 000 000             | 170 000 000        |                  |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets . . . . .   | <b>R0160</b> | 7 663 955          |                             |                         |                    | 7 663 955        |
| Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra . . . . .  | <b>R0180</b> | 0                  |                             |                         |                    |                  |
| <b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2</b>                 |              |                    |                             |                         |                    |                  |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2 . . . . .              | <b>R0220</b> |                    |                             |                         |                    |                  |
| <b>Déductions</b>  |              |                    |                             |                         |                    |                  |
| Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers . . . . .  | <b>R0230</b> | 0                  |                             |                         |                    |                  |
| <b>Total fonds propres de base après déductions . . . . .</b>  | <b>R0290</b> | <b>928 759 485</b> | <b>651 095 530</b>          | <b>100 000 000</b>      | <b>170 000 000</b> | <b>7 663 955</b> |
| <b>Fonds propres auxiliaires</b>   |              |                    |                             |                         |                    |                  |
| Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande . . . . .  | <b>R0300</b> | 0                  |                             |                         |                    |                  |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel . . . . . | <b>R0310</b> | 0                  |                             |                         |                    |                  |
| Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande . . . . .   | <b>R0320</b> | 0                  |                             |                         |                    |                  |
| Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande . . . . .   | <b>R0330</b> | 0                  |                             |                         |                    |                  |

## Annexes (suite)

|  |              | Total              | Niveau 1 –<br>non restreint | Niveau 1 –<br>restreint | Niveau 2    | Niveau 3  |
|--|--------------|--------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------|-----------|
|  |              | C0010              | C0020                       | C0030                   | C0040       | C0050     |
| Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE .....                                   | <b>R0340</b> | 0                  |                             |                         |             |           |
| Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE .....                            | <b>R0350</b> | 0                  |                             |                         |             |           |
| Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE .....  | <b>R0360</b> | 0                  |                             |                         |             |           |
| Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE .....                                    | <b>R0370</b> | 0                  |                             |                         |             |           |
| Autres fonds propres auxiliaires .....   | <b>R0390</b> | 0                  |                             |                         |             |           |
| <b>Total fonds propres auxiliaires .....</b>   | <b>R0400</b> | <b>0</b>           |                             |                         | <b>0</b>    | <b>0</b>  |
| <b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>  |              |                    |                             |                         |             |           |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ..   | <b>R0500</b> | 928 759 485        | 651 095 530                 | 100 000 000             | 170 000 000 | 7 663 955 |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis ..   | <b>R0510</b> | 921 095 530        | 651 095 530                 | 100 000 000             | 170 000 000 |           |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ..   | <b>R0540</b> | 928 759 485        | 651 095 530                 | 100 000 000             | 170 000 000 | 7 663 955 |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis ..   | <b>R0550</b> | 807 766 546        | 651 095 530                 | 100 000 000             | 56 671 015  |           |
| <b>Capital de solvabilité requis .....</b>   | <b>R0580</b> | <b>629 677 948</b> |                             |                         |             |           |
| <b>Minimum de capital requis .....</b>   | <b>R0600</b> | <b>283 355 077</b> |                             |                         |             |           |
| <b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis .....</b>   | <b>R0620</b> | <b>147,50 %</b>    |                             |                         |             |           |
| <b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis .....</b>   | <b>R0640</b> | <b>285,07 %</b>    |                             |                         |             |           |
|  |              |                    |                             | <b>C0060</b>            |             |           |
| <b>Réserve de réconciliation</b>   |              |                    |                             |                         |             |           |
| Excédent d'actif sur passif .....  | <b>R0700</b> | 661 307 227        |                             |                         |             |           |
| Actions propres (détenues directement et indirectement) .....  | <b>R0710</b> |                    |                             |                         |             |           |
| Dividendes, distributions et charges prévisibles .....   | <b>R0720</b> |                    |                             |                         |             |           |
| Autres éléments de fonds propres de base .....   | <b>R0730</b> | 122 663 955        |                             |                         |             |           |
| Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés ... | <b>R0740</b> | 2 547 741          |                             |                         |             |           |
| <b>Réserve de réconciliation .....</b>   | <b>R0760</b> | <b>536 095 530</b> |                             |                         |             |           |
| <b>Bénéfices attendus</b>  |              |                    |                             |                         |             |           |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie .....  | <b>R0770</b> |                    |                             |                         |             |           |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie .....  | <b>R0780</b> |                    |                             |                         |             |           |
| <b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) .....</b>   | <b>R0790</b> | <b>0</b>           |                             |                         |             |           |

## Annexe 6

### S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

|   |              | Capital de solvabilité | PPE          | Simplifications |
|---|--------------|------------------------|--------------|-----------------|
|   |              | requis brut            |              |                 |
|   |              | <b>C0110</b>           | <b>C0090</b> | <b>C0100</b>    |
| Risque de marché .....  | <b>R0010</b> | 1 369 047 822          |              |                 |
| Risque de défaut de la contrepartie .....   | <b>R0020</b> | 4 711 076              |              |                 |
| Risque de souscription en vie .....   | <b>R0030</b> | 381 083 661            |              |                 |
| Risque de souscription en santé .....   | <b>R0040</b> | 23 392 992             |              |                 |
| Risque de souscription en non-vie .....   | <b>R0050</b> |                        |              |                 |
| Diversification .....   | <b>R0060</b> | (259 816 963)          |              |                 |
| Risque lié aux immobilisations incorporelles .....  | <b>R0070</b> |                        |              |                 |
| <b>Capital de solvabilité requis de base .....</b>  | <b>R0100</b> | <b>1 518 418 589</b>   |              |                 |
|   |              |                        |              |                 |
| <b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>  |              | <b>C0100</b>           |              |                 |
| Risque opérationnel .....   | <b>R0130</b> | 80 548 690             |              |                 |
| Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques .....  | <b>R0140</b> | (969 323 219,39)       |              |                 |
| Capacité d'absorption des pertes des impôts différés. ....  | <b>R0150</b> | 0,00                   |              |                 |
| Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE .....    | <b>R0160</b> |                        |              |                 |
| <b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire .....</b>          | <b>R0200</b> | <b>629 644 060</b>     |              |                 |
| Exigences de capital supplémentaire déjà définies .....   | <b>R0210</b> |                        |              |                 |
| <b>Capital de solvabilité requis .....</b>  | <b>R0220</b> | <b>629 644 060</b>     |              |                 |
| <b>Autres informations sur le SCR .....</b>   |              |                        |              |                 |
| Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée .....                            | <b>R0400</b> |                        |              |                 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante .....                              | <b>R0410</b> |                        |              |                 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés .....                           | <b>R0420</b> |                        |              |                 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur ..... | <b>R0430</b> |                        |              |                 |
| Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 .....                    | <b>R0440</b> |                        |              |                 |

**Annexes** (suite)**Annexe 7**

S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

|   | <b>C0040</b> |             |  |   |
|---|--------------|-------------|--|---|
| Résultat MCR L .....  | <b>R0200</b> | 508 480 032 |  |   |
|   |              |             | Meilleure estimation et PT<br>calculées comme un tout,<br>nettes (de la réassurance /<br>des véhicules de titrisation) | Montant total du capital<br>sous risque net<br>(de la réassurance/<br>des véhicules de titrisation) |
|   |              |             | <b>C0050</b>   | <b>C0060</b>  |
| Engagements avec participation aux<br>bénéfices – Prestations garanties . .                     | <b>R0210</b> |             | 15 731 206 144   |   |
| Engagements avec participation<br>aux bénéfices – Prestations<br>discrétionnaires futures ..... | <b>R0220</b> |             | 2 124 935 962  |   |
| Engagements d'assurance avec<br>prestations indexées et en unités<br>de compte .....            | <b>R0230</b> |             | 3 337 451 635  |   |
| Autres engagements<br>de (ré)assurance vie<br>et de (ré)assurance santé .....                   | <b>R0240</b> |             | 702 181  |   |
| Montant total du capital sous risque<br>pour tous les engagements de<br>(ré)assurance vie ..... | <b>R0250</b> |             |  | 19 350 239 439  |

**Calcul du MCR global**

|  |              | <b>C0070</b>       |
|--|--------------|--------------------|
| MCR linéaire .....                     | <b>R0300</b> | 508 480 032        |
| Capital de solvabilité requis .....    | <b>R0310</b> | 629 677 948        |
| Plafond du MCR .....                   | <b>R0320</b> | 283 355 077        |
| Plancher du MCR .....                  | <b>R0330</b> | 157 419 487        |
| MCR combiné .....                      | <b>R0340</b> | 283 355 077        |
| Seuil plancher absolu du MCR .....     | <b>R0350</b> | 3 200 000          |
|  |              | <b>C0070</b>       |
| <b>Minimum de capital requis .....</b> | <b>R0400</b> | <b>283 355 077</b> |





## Notes

---

© Copyright HSBC Assurances Vie (France) 2017  
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC Assurances Vie.

Publié par la Direction Financière, HSBC Assurances Vie (France)

Couvertures conçues par Black Sun Plc, Londres ; pages intérieures conçues par Communications (Asia), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Sequoia, Paris, France

Fabrication : Paragon Transaction

Impression et fabrication en France

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts gérées durablement selon les règles du Forest Stewardship Council®.



